



HAL
open science

Expériences du foyer. Une enquête participative sur les hébergements collectifs de la protection de l'enfance

Camille Duthy, Julie Curtenaz, Léon de Garde Coly, Olivier Grangier,
Véronique Lehongre, Julien Lévy, Jérémie Lisazali-Lomboto, Isabelle Talon,
Gabriel Uribelarrea

► To cite this version:

Camille Duthy, Julie Curtenaz, Léon de Garde Coly, Olivier Grangier, Véronique Lehongre, et al..
Expériences du foyer. Une enquête participative sur les hébergements collectifs de la protection de
l'enfance. Chaire PUBLICS des politiques sociales; Pacte, Laboratoire de sciences sociales - Grenoble
(France). 2024. hal-04828493

HAL Id: hal-04828493

<https://hal.science/hal-04828493v1>

Submitted on 10 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Expériences du foyer

Une enquête participative
sur les hébergements
collectifs de la protection
de l'enfance



Camille Duthy
Julie Curtenaz
Léon de Garde Coly
Olivier Grangier
Véronique Lehongre
Julien Lévy
Jérémie Lisazali-Lomboto
Isabelle Talon
Gabriel Uribelarrea

Avant-propos

Ce rapport est le fruit d'une recherche sociologique dite « participative ». Elle a démarré en novembre 2022 et a été menée pendant une année et demie. Elle propose une exploration de l'expérience des hébergements collectifs de la protection de l'enfance, plus spécifiquement ceux concernant les adolescents : les MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social), plus communément appelés « foyers ».

Cette recherche a impliqué 18 personnes, aux statuts différents et aux expériences multiples : des mineurs placés et des majeurs anciennement placés dans des structures d'hébergement collectif ; des professionnels (éducateurs, chefs de service, directrices) exerçant au Codase¹ ou au sein de l'Établissement Public Départemental Le Charmeyran² ; des sociologues, dont une coordinatrice de la recherche, de la Chaire PUBLICS des politiques sociales du laboratoire Pacte (Université Grenoble Alpes). Toutes ces personnes forment un collectif de co-enquêteurs, les « Apprentis Sociologues », selon le nom que nous avons choisi.

Ce collectif est intervenu à toutes les étapes de la recherche : de la formulation d'une question de départ à partir de laquelle nous avons enquêté, au choix des outils méthodologiques, jusqu'à l'analyse des matériaux récoltés. Parmi les co-enquêteurs, certains ont participé à l'écriture du rapport. Ce sont les co-auteurs. La rédaction s'est déroulée en plusieurs phases. Après une première phase d'analyse des données réunissant plusieurs co-enquêteurs — qui a permis de préciser des thématiques et de trier des données de terrain —, il a été collectivement décidé que la rédaction serait assurée par les sociologues du collectif. Chaque partie a été lue par les co-auteurs qui ont formulé des retours permettant de modifier certains passages, d'en préciser d'autres et d'ajouter des éléments jugés manquants. Une dernière relecture a permis de valider ce rapport, sur lequel se sont accordés les co-auteurs.

.....
1- Association iséroise qui gère un ensemble de services et de structures dédiées à « l'accompagnement social en priorité des jeunes et jeunes adultes en grandes difficultés éducatives, sociales, économiques, psychiques, d'addiction, de délinquance, etc. » (Projet associatif du Codase)

2- L'Établissement Public Départemental le Charmeyran est un établissement public autonome, autorisé par le Département de l'Isère au seul titre de l'assistante éducative. Il a pour délégation la mission d'accueil d'urgence des enfants de la naissance à 18 ans, des femmes enceintes et des mères avec enfant(s) de moins de 3 ans, au sein du dispositif de protection de l'enfance en Isère. Il est réparti en plusieurs structures.

Remerciements

Cette recherche s'inscrit dans le programme « Jeunes en précarité » de la Chaire PUBLICS des politiques sociales du laboratoire Pacte (UMR5194), abritée par la Fondation de l'Université Grenoble Alpes. Ce programme est soutenu par le Conseil Départemental de l'Isère.

Nous remercions le Codase et l'Établissement Public Départemental Le Charmeyran pour leur implication dans ce projet, pour la mise à disposition de professionnels, ainsi que pour leur soutien logistique tout au long de la recherche. Le Codase a financé la rémunération de certains co-enquêteurs, en l'occurrence les personnes actuellement placées et celles anciennement placées. Concernant ces derniers, nous remercions l'école Ocellia Santé Social qui a assuré pour le Codase le portage salarial, à travers des contrats de vacation.

Nous remercions les jeunes qui ont bien voulu nous faire part de leurs expériences dans le cadre d'entretiens, les professionnels qui nous ont accueillis et avec qui nous avons échangé au cours de différentes rencontres, ainsi que les personnes qui ont accepté notre invitation à participer à une table ronde de mise en discussion de nos premières analyses.



Recherche du programme
« Jeunes en précarité »
de la Chaire PUBLICS
des politiques sociales,
financé par



En partenariat et avec
le soutien financier du



En partenariat avec



Table des matières

Avant-propos	2
Remerciements	3
L'équipe de recherche	5
Introduction	6
Une enquête participative : méthodologie d'un travail au long cours	8
Chapitre I. Habiter l'hébergement collectif	14
Une diversité d'habitats	15
Conflits, tensions et solidarités dans le vivre-ensemble	19
Se soustraire du collectif	23
Chapitre II. L'institution à l'épreuve de la « participation »	29
Apports et limites des instances de participation formelles	31
« Jusqu'où il faut aller pour qu'ils puissent être entendus » ?	
Une insuffisante prise en compte des besoins quotidiens des jeunes	33
Des aspirations et des projets à considérer	37
Chapitre III. Dans les coulisses de l'institution : cadre et hors cadre de la relation d'accompagnement	41
Un « hors cadre » variablement apprécié	42
Composer avec des règles différentes	43
La dimension sensible de l'accompagnement	45
Chapitre IV. L'expérience du déménagement	50
L'arrivée au foyer : « savoir qu'il y a un parachute avant de sauter de l'avion, c'est pas mal »	51
Des changements de lieux de vie tout au long de la prise en charge	55
« Si l'entrée n'a pas été un choix, qu'au moins la sortie puisse être un choix »	59
Conclusion	64

L'équipe de recherche

Sont cités ici l'ensemble des co-enquêteurs. Les personnes dont les noms sont suivis d'un astérisque ont été anonymisées ; ceux dont les prénoms ont été soulignés sont les co-auteurs de ce rapport.

Adil Allami*

Isabelle Allemand

Stéphanie Chaïeb

Julie Curtenaz

Richard Delahaye

Camille Duthy

Léon de Garde Coly

Olivier Grangier

Véronique Lehongre

Jhoana Laisis

Titia Léon

Julien Lévy

Jérémie Lisazali-Lomboto

Jean-Yves Mukadi

Ludivine Perrin*

Isabelle Talon

Gabriel Uribelarrea

Meggy Vanzwaelmen

Introduction

« Ça m'agace d'essayer les défaillances qui entourent mon métier, d'essayer les positionnements de certains de mes collègues qui viennent parce qu'il y a de la lumière, mais pas par valeur, éthique ou conviction. J'aurais aimé que les conversations qu'on a puissent être entendues par d'autres. Si on est autour de la table, on peut se remettre en question. Mais les autres ? » (Ludivine)

10 janvier 2023. Nous nous retrouvons pour la troisième réunion de travail entre co-enquêteurs. Au cours de celle-ci, Ludivine, une éducatrice, souligne l'importance des « conversations » que nous avons et l'intérêt à y prendre part. Le dispositif de recherche mis en place, en permettant à des professionnels, à des jeunes actuellement hébergés et à des majeurs anciennement placés de se réunir, offre un espace de partage d'expériences qui donne l'occasion de « se remettre en question » et favorise une réflexivité partagée quant aux expériences des jeunes placés en hébergement collectif.

En effet, ce sont aux expériences des jeunes placés en hébergement collectif que la recherche est consacrée. Il s'agit de comprendre ce qu'ils vivent dans ces établissements, depuis leur entrée jusqu'à leur sortie. Comment accèdent-ils à ces lieux de vie et avec quelles informations ? Comment cohabitent-ils avec les autres jeunes et les professionnels ? Comment se sentent-ils dans ces environnements ? Quels problèmes rencontrent-ils ? Comment leurs aspirations et leurs choix sont-ils pris en considération dans ces environnements ? Quels regards portent-ils sur l'accompagnement qui leur est proposé ? Telles sont quelques-unes des questions qui ont émergé au cours de notre enquête et auxquelles nous apporterons des réponses dans ce rapport. Ces dernières ne seront jamais univoques. Elles donneront à voir une pluralité de situations et une diversité de points de vue. Si les expériences des jeunes placés en hébergement collectif partagent des épreuves et des caractéristiques communes, elles se déclinent singulièrement. C'est ce dont nous rendrons compte au fil des pages de ce rapport.

Le rapport est organisé de la manière suivante. Dans une première partie, nous retraçons notre démarche d'enquête participative et revenons sur notre organisation du travail entre septembre 2022 et mai 2024. Vient ensuite l'analyse. Les co-auteurs ont proposé de mettre au travail quatre nœuds problématiques, qui renvoient chacun à un chapitre. Le premier chapitre donne à voir la diversité des habitats que recouvre la formulation « hébergement collectif » dans le champ de la protection de l'enfance et documente des pratiques d'habiter, en

tension entre des situations de co-présence — avec d'autres jeunes, avec des professionnels — et des moments de repli. Le deuxième chapitre est consacré à la question de la « participation ». Nous interrogeons les usages, par les jeunes, des instances officielles dédiées à la participation, et questionnons, plus généralement, le sentiment d'être pris en compte et considéré dans son histoire, ses choix, ses envies et ses aspirations au sein de ces institutions. Le troisième chapitre décrit la relation des jeunes avec leurs éducateurs sous l'angle des règles, confirmées ou transgressées selon les situations, et de la dimension sensible et affective susceptible de traverser la relation d'accompagnement. Enfin, dans un quatrième et dernier chapitre, nous nous arrêtons sur la pluralité des déménagements qui rythment le parcours des jeunes et qui les amènent à vivre dans des lieux différents, du début à la fin de leur prise en charge dans le champ de la protection de l'enfance.

Une enquête participative: méthodologie d'un travail au long cours

Nous proposons, dans cette première partie, de retracer l'enquête participative mise en œuvre dans le cadre de ce projet. En précisant notre manière de travailler, en racontant l'évolution de nos questionnements et en présentant le matériau d'enquête sur lequel repose ce rapport, il s'agit de clarifier notre démarche et, ainsi, de donner des clés de compréhension à la lecture des chapitres d'analyse.

De la constitution de l'équipe de recherche à une enquête par entretien

Le projet démarre en septembre 2022. Camille, la coordinatrice, participe à une dizaine de réunions de direction et de service, au Codase et au Charmeyran. Elle y présente les dimensions principales du projet de recherche. D'abord, elle précise qu'il s'agit d'un projet de recherche participative. Cela signifie, dans l'acception portée par la Chaire

PUBLICS, que la thématique de ce travail et la manière dont il sera mené seront précisées ultérieurement avec les personnes impliquées dans la démarche. Ce projet aura une durée de 18 mois ; telle est une deuxième dimension énoncée. Il réunira des personnes diversement concernées par le champ de la protection de l'enfance, soit en tant que professionnel, soit en tant que personne actuellement ou anciennement placée. Enfin, toutes seront *rémunérées*¹ pour leur participation. Telles sont les dernières conditions indiquées lors de ces présentations.

Ces présentations favorisent la publicisation du projet de recherche au sein des institutions : les professionnels en parlent entre eux, en discutent avec des jeunes hébergés ou avec des personnes qui ont quitté les structures, mais avec qui ils restent en lien. C'est ainsi que certaines personnes déclarent leur intérêt et décident de s'engager dans cette démarche. Tous les professionnels qui participeront à l'enquête travaillent au Codase ou au Charmeyran. De même, à l'exception

.....
1 - La rémunération prend des formes différentes, en fonction des statuts des co-enquêteurs. Les anciens hébergés l'ont été à travers des contrats de vacation portés par l'école de travail social Ocellia ; les jeunes hébergés ont été rétribués sous forme d'argent de poche alloué par leur institution (sur le même taux horaire que les vacations) ; les professionnels ont été mis à disposition par les structures sur leurs heures de travail et la sociologue coordinatrice a été rémunérée dans le cadre d'un contrat de jeune chercheur de l'Université Grenoble Alpes au sein de la Chaire PUBLICS des politiques sociales du laboratoire Pacte.

d'une personne, tous les jeunes hébergés et anciennement hébergés fréquentent – ou ont fréquenté – ces institutions.

Le 15 novembre 2022, les personnes intéressées par ce projet de recherche participative se réunissent pour la première réunion : nous constituons alors le collectif de co-enquêteurs. Si certains d'entre nous se connaissent, d'autres se rencontrent pour la première fois. Cette réunion est l'occasion de faire connaissance et de rappeler le calendrier du projet. Elle marque le début d'une première phase de trois mois qui vise à s'accorder sur une thématique sur laquelle travailler. Au cours des quatre réunions qui s'ensuivent, l'objet de recherche se précise. Au regard de nos expériences et connaissances, nous décidons d'envisager le « foyer comme un cycle : il y a un avant, un pendant et un après ». À travers cette formulation, il s'agit de penser de manière dynamique les parcours des jeunes dans le champ de la protection de l'enfance. Plus spécifiquement, au fil des réunions, notre questionnement se focalise sur les ruptures (géographiques, familiales, amicales, etc.) qui jalonnent l'expérience du placement : dans quelle mesure les jeunes font-ils l'expérience de ruptures dans leurs parcours dans le champ de la protection de l'enfance ?

Les discussions qui se déroulent dans le cadre de notre groupe constituent déjà une modalité de récolte de données et de production de connaissances. En partageant nos expériences des hébergements de la

protection de l'enfance, depuis des places différentes, nous nous appuyons sur la description de situations vécues pour nourrir la réflexion collective du groupe. Mais pour répondre à cette question, notre collectif de recherche décide de mener l'enquête au-delà des participants impliqués dans le projet, d'accéder à d'autres situations et de comprendre d'autres expériences que celles des personnes présentes aux réunions. Après une présentation de différentes méthodes sociologiques par la coordinatrice, nous nous accordons sur la réalisation d'entretiens semi-directifs avec des jeunes actuellement hébergés. Cette méthode consiste à interroger des personnes sur des thématiques préalablement définies, tout en leur permettant d'y répondre comme elles le souhaitent. Pour ce faire, un guide d'entretien est élaboré : il s'agit d'un document écrit récapitulant l'ensemble des questions à poser. Celui-ci vise à retracer le parcours des jeunes en protection de l'enfance, à interroger les ruptures qu'ils ont pu vivre et à comprendre leurs aspirations futures. En parallèle sont organisés deux temps de rencontres entre certains co-enquêteurs (des anciens placés et la coordinatrice) et des jeunes actuellement placés. Ces échanges, qui se déroulent au sein des foyers, ont pour objectif de recueillir de premiers éléments relatifs à notre interrogation sur les ruptures. Ce sont aussi des occasions pour travailler notre posture d'enquêteur, en travaillant sur la distribution de la parole et les relances dans la discussion. Ils nous permettent par ailleurs de rencontrer deux jeunes,

intéressés par la démarche, qui acceptent de réaliser un entretien avec nous dans les semaines suivantes.

L'été 2023 est consacré à l'enquête par entretien² : cette étape va durer jusqu'à fin septembre. Nous cherchons à rencontrer des jeunes ayant des profils variés. Quatre critères s'avèrent particulièrement importants : le territoire (rural ou urbain), l'âge des enquêtés (de 12 à 21 ans), le type de prise en charge (en structure pérenne ou d'urgence) et le genre. Nous sollicitons plusieurs structures iséroises, au-delà du Codase et du Charmeyran. En parallèle, nous

cherchons à contacter directement les jeunes en créant des profils dédiés à l'enquête sur des réseaux sociaux. Dans ce processus, il est à noter le rôle déterminant d'un co-enquêteur, lui-même actuellement hébergé, qui a profité de nombreuses sorties estivales réunissant plusieurs structures pour « recruter » des volontaires pour un entretien. Finalement, nous avons rencontré onze jeunes. Les entretiens ont été réalisés en binôme et ont duré entre vingt minutes et une heure quinze ; ils ont été enregistrés³ et retranscrits pour en permettre l'analyse collective.

.....
2 - En ce sens, quand nous parlons ici de « l'enquête », nous faisons référence au dispositif de recherche de son démarrage, jusqu'à sa fin. La formule « enquête par entretien » fait plus spécifiquement référence aux entretiens menés avec des jeunes hébergés.

3 - Du point de vue réglementaire, la loi prévoit qu'à partir de quinze ans, une personne puisse décider pour elle-même de sa participation à une enquête ; en deçà de cet âge, il est nécessaire de doubler la signature du consentement et l'autorisation d'enregistrement de la voix par celle des parents ou des tuteurs légaux. De ce fait, quelques jeunes ayant proposé de répondre à l'enquête n'ont pas pu le faire, les parents n'ayant pas souhaité signer ce document. Ce blocage a eu lieu, à l'échelle de notre expérience, uniquement dans le cas de l'accueil d'urgence.

Encadré – Participations

Les différentes étapes de la recherche qui scandent son déroulement s'accomplissent principalement dans le cadre de réunions collectives réunissant les co-enquêteurs. Mais la dimension participative ne saurait se réduire à ces espaces collectifs formels. Pour faire en sorte que la démarche tienne dans la durée, elle s'accompagne d'une pluralité d'actions et de principes, en particulier portés par la coordinatrice de la recherche.

Un premier élément renvoie au cadre souple de l'engagement dans l'enquête : ses participants ont la possibilité de quitter la démarche provisoirement avant de revenir, ou de la quitter définitivement. Cette modalité implique, de la part de la coordinatrice, de tenir le fil de l'enquête et de s'assurer des conditions de possibilité de ces allers-retours pour les co-enquêteurs, en les informant régulièrement des avancées. Cela passe par la réalisation de comptes-rendus détaillés envoyés à l'ensemble des participants à l'issue de chaque réunion, mais aussi par des échanges directs en face-à-face, des messages ou des appels téléphoniques permettant aux personnes ayant été absentes plus ou moins longtemps de reprendre place dans la dynamique collective de l'enquête. Des modalités alternatives d'échanges – visioconférence pour les personnes ne pouvant se déplacer, constitution de sous-groupes sur des thématiques, travail en binôme en certaines occasions, etc. – sont aussi progressivement devenues des manières de participer à l'enquête, au-delà des réunions collectives, permettant aux co-enquêteurs de poursuivre leur engagement malgré différentes contraintes pratiques.

Au regard de ces différentes modalités de travail, et pour s'assurer de l'information de l'ensemble des co-enquêteurs de l'avancée de l'enquête et s'accorder sur son organisation, d'autres manières d'échanger se sont développées au sein du groupe de co-enquêteurs, au-delà des comptes-rendus réalisés par la coordinatrice. La boucle de mail qu'elle a constituée a d'emblée permis cela, mais a rapidement été complétée par la mise en place d'un groupe WhatsApp permettant aux co-enquêteurs d'échanger de façon plus réactive. Ces outils ont été complétés d'une pluralité d'échanges informels, par des discussions autour d'un café, des textos, des appels téléphoniques, etc. Ceux-ci n'impliquaient pas nécessairement la coordinatrice. Les co-enquêteurs étant parfois liés par d'autres relations que l'appartenance à l'équipe (certains exercent dans le même établissement, d'autres se croisent quotidiennement dans le foyer où ils vivent ou travaillent), des échanges concernant la recherche pouvaient se tenir en dehors des réunions collectives dédiées à ce projet.

De l'analyse des données à l'écriture d'un rapport

À la suite des entretiens, nous engageons une phase d'analyse de l'ensemble des données. Celles-ci relèvent de deux types principaux. D'un côté, l'ensemble des comptes-rendus de réunions rédigés par la coordinatrice qui consignent, de manière dense et précise, les échanges entre co-enquêteurs. Prévus initialement pour assurer le suivi de l'avancée de la recherche, nous accordons peu à peu à ces documents le statut de matériau à part entière. De l'autre, les retranscriptions des entretiens réalisés. En lisant ce matériau, en le discutant, nous repérons un ensemble d'autres éléments qui ne sauraient se réduire à la thématique des « ruptures » : le parcours en foyers, les relations aux professionnels, les relations aux autres jeunes, le foyer comme un « chez-soi ». Ces thématiques sont identifiées à l'occasion d'une journée de travail. Elles nous permettent de construire un cadre pour commencer à organiser les données. À la suite de cette réunion, la coordinatrice propose un premier document, de plus de 80 pages, répertoriant des extraits de réunions et d'entretiens selon les thématiques définies.

Sur la base de ce document, nous avons cherché à cheminer collectivement vers une problématisation. Ce travail s'est avéré difficile et n'a pas abouti.

Il a paru alors nécessaire de repartir des préoccupations particulières des co-enquêteurs. C'est pourquoi la coordinatrice a proposé que chaque participant identifie un point d'analyse qui lui paraissait particulièrement important au regard de la démarche d'enquête, un thème qu'il ne souhaitait pas voir disparaître au cours du processus de rédaction. Ces différents points ont été explorés et se sont enrichis des données d'enquête. Ils ont permis d'amorcer l'écriture du rapport de recherche, dont la première version a été assurée par les sociologues de la Chaire PUBLICS. C'est au cours de l'écriture et lors des relectures réalisées par l'ensemble des co-auteurs que ces enjeux ont été approfondis au point de constituer des « nœuds problématiques ». Par cette formulation, nous entendons des situations qui apparaissent comme problématiques pour les personnes interrogées et sur lesquelles les co-auteurs souhaitent mettre l'accent.

Ces nœuds problématiques structurent le rapport. Un premier renvoie aux épreuves d'habiter dans les hébergements de la protection de l'enfance ; un deuxième explore les significations de la participation dans ces structures ; un troisième interroge les rapports aux cadres réglementaires et aux règles morales qui régissent l'intervention sociale dans ces lieux ; un dernier se penche sur les expériences de déménagements qui jalonnent les parcours des jeunes dans le champ de la protection de l'enfance.

Pour rendre compte de la pluralité des points de vue relatifs à ces nœuds problématiques, nous avons fait le choix, dans ce rapport, de mettre en avant les propos des jeunes interrogés et des séquences d'échange entre co-enquêteurs. Ce faisant, il s'agit de considérer, en les donnant à lire, des expériences, des anecdotes, des désaccords et des débats qui demeurent généralement peu partagés publiquement. Le rapport propose ainsi une articulation originale entre des récits situés et singuliers et des questionnements et enjeux plus généraux relatifs à l'expérience de l'hébergement des jeunes dans le champ de la protection de l'enfance.

Une enquête partagée dans différents espaces

Au fil de la recherche, nous avons présenté notre démarche d'enquête et certains de ses enseignements préliminaires en différentes occasions. Ces temps de partage ont constitué des occasions de clarifier notre démarche, de préciser nos pistes d'analyse, et d'enrichir notre enquête des retours qui nous y ont été faits.

Plus précisément, l'équipe de co-enquêteurs a ainsi eu l'occasion de présenter l'enquête et ses avancées auprès d'une pluralité de publics : des étudiants, des professionnels, des représentants d'associations, des élus, etc.

→ Décembre 2023, plénière de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance : à la demande du Département de l'Isère, Camille, Jérémie, Olivier et Véronique présentent les avancées de la recherche aux élus et professionnels de la protection de l'enfance ;

→ Mai 2024, Institut d'Études Politiques de Grenoble : Camille, Léon, Olivier et Véronique exposent la démarche d'enquête et les résultats à des étudiantes du Master 2 Villes, Territoires et Solidarité, dans le cadre d'un séminaire consacré à la question des « publics » ;

→ Mai 2024, École Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale : Camille et Jérémie présentent la recherche et ses enseignements lors d'une journée de réflexion dédiée à la participation des jeunes dans le champ de la protection de l'enfance auprès de professionnels et d'étudiants ;

→ Juin 2024, Assemblée générale du Codase : Isabelle T. et Olivier restituent aux personnels leurs expériences de cette recherche participative

Chapitre I. Habiter l'hébergement collectif

Le 3 octobre 2023, lors d'un temps de travail entre co-enquêteurs, nous nous questionnons sur le rapport qu'entretiennent les jeunes avec les lieux où ils sont hébergés. Une question nous préoccupe particulièrement : le foyer constitue-t-il un « chez-soi » pour les jeunes ? Léon et Isabelle, co-enquêteurs et professionnels du travail social, partagent des situations issues de leurs pratiques afin d'alimenter la discussion ; pour Olivier, co-enquêteur actuellement placé, le fait d'occuper temporairement un lieu et de manière contrainte ne permet pas de s'y sentir chez soi.

Léon GC. : Certains jeunes, dans l'enquête, disent quand même que c'est chez eux. Même là, je suis allé voir une jeune qui était à l'hôpital avec une fracture, je voulais la changer d'unité, elle m'a dit : « Pas question, je reste dans l'unité où je suis, je vais m'adapter, même avec les escaliers. C'est chez moi, c'est là où il y a mes affaires, mon intimité, je ne veux pas qu'on touche à mes affaires ».

Camille D. : Quand on avait organisé un temps de discussion au foyer d'Olivier,

on avait posé la question au collectif, et les jeunes disaient : « Ce n'est pas chez nous », « il y a trop de monde pour que ça soit chez moi ». Mais l'éduc a dit : « Mais quand je viens vous chercher en voiture, vous me demandez si on rentre à la maison ».

Olivier G. : Tout est question de la rupture de lieu. À partir du moment où tu changes de lieu, tu dois t'adapter à un nouveau chez-soi et donc, quand tu dois t'adapter, ça ne devient pas chez toi.

Camille D. : Ce que tu veux dire, Olivier, c'est qu'à partir du moment où on va changer une ou plusieurs fois, ce n'est pas une maison, c'est un lieu où on vit ?

Véronique L. : J'ai noté que le chez-soi, c'était attribué à un lieu stable.

Jérémie LL. : Alors que quand tu rentres en foyer, tu sais que tu seras là jusqu'à tant, la limite est fixée, donc dans ta tête, tu sais que...

Isabelle A. : Le chez-soi va être très relatif dans l'enquête selon les situations. Je pense à une jeune fille qui a eu un parcours de rupture de placement conséquent, à la fin, le chez-soi, c'était son lieu de fugue et jusqu'à

très tard. Mais là-bas, elle avait des affaires, elle avait la porte ouverte.

Au cours de l'analyse, nous nous sommes interrogés sur les possibilités considérer ces habitats comme un « chez-soi » : que cela signifie-t-il de se sentir « chez-soi » ? Cette notion fait longuement débat au sein du groupe de co-enquêteurs, à l'image de la séquence exposée ci-dessus. Ces discussions sont au cœur de notre sujet, dès son origine. Au regard des débats nourris au cours des mois de travail, nous décidons donc de nous décaler de ce terme du « chez-soi » afin de privilégier une analyse de ce qu'« habiter » ces hébergements collectifs veut dire pour les jeunes en s'intéressant particulièrement aux sentiments d'aisance ou de malaise ressentis dans ces habitats, que l'on s'y sente chez soi ou pas. Partant de là, nous précisons certaines interrogations : quelles sont les éventuelles difficultés qu'éprouvent les jeunes au quotidien dans ces environnements collectifs ? Le collectif est-il nécessairement synonyme de tensions ? Quels sont les différents espaces qui constituent ces hébergements collectifs ? Existe-t-il des lieux de repli permettant de s'y

soustraire ?

Compte tenu des matériaux dont nous disposons, il nous apparaît nécessaire, dans un premier temps, de clarifier la diversité des formes que peuvent prendre ces « hébergements collectifs ». Nous décrirons plus largement ce que la vie en collectivité impose en termes de limites, de contraintes, de conflits, et ce qu'au contraire, elle peut apporter comme ressources. Nous nous intéresserons enfin aux espaces de repli que décrivent les jeunes, dans la chambre ou ailleurs, au sein de ces dispositifs collectifs.

Une diversité d'habitats

Dylan⁴ a 19 ans au moment où nous le rencontrons le 4 mai 2023. Il a été pris en charge par l'ASE⁵ très jeune, alors qu'il n'avait qu'un an et demi. Depuis, il a connu plusieurs situations de placement : le foyer d'accueil d'urgence⁶, une famille d'accueil, un foyer « à la campagne » dans lequel il passe treize années (la Colline⁷), de nouveau une famille d'accueil à la suite de complications dans ce foyer, et enfin un nouveau foyer (Les Quatre Chemins), en ville,

.....

4 - Tous les noms des personnes avec qui nous avons réalisé des entretiens ont été modifiés.

5 - Aide Sociale à l'Enfance : service départemental qui met en œuvre la politique sociale de protection de l'enfance.

6 - Ce type de structure accueille de façon transitoire des jeunes dans l'attente d'une orientation vers un autre dispositif (foyer pérenne, famille d'accueil, etc.).

7 - Tous les noms d'établissement ont été modifiés.

où il occupe désormais un appartement en semi-collectif⁸. Son long parcours, au travers de différentes prises en charge de la protection de l'enfance, est assez illustratif de la diversité des habitats où peuvent résider les jeunes. C'est d'ailleurs pour partager sa grande expérience de la protection de l'enfance qu'il accepte de réaliser un entretien avec nous : « Ça me semblait intéressant, de mon point de vue, pour vous, l'expérience du foyer, la longévité aussi du foyer. Là, je vous ai à peu près retracé 17 ans de vie, et encore... ».

Dylan : Pour commencer, j'ai été au foyer d'urgence, à la pouponnière⁹, j'avais un an et demi. Après, en famille d'accueil pendant un temps. J'étais beaucoup trop speed, donc ça ne l'a pas fait, et ensuite la Colline.

Camille D. : En famille d'accueil, tu es resté longtemps ?

Dylan : Non, pas très longtemps. Je ne saurais pas dire exactement, je n'en ai pas trop de souvenirs.

Camille : Et après, t'es resté longtemps à la Colline ?

Dylan : 13 ans. [...] La Colline et la famille d'accueil actuelle, ce sont de belles expériences.

Camille D. : La Colline, c'est un foyer particulier ?

Dylan : On peut dire ça. On n'est

pas beaucoup, on est 11 jeunes maximum, pour à peu près 15 éduc, donc ça va.

Jérémie LL. : Ah oui, c'est vraiment une petite structure, pour le suivi.

Dylan : Ah ouais, c'est petit, c'est dans la montagne, c'est tranquille. C'est pas mal.

Camille D. : T'aimais bien être là-bas ?

Dylan : Ouais. Après, quand t'es ado, ça devient chiant parce que, quand tu veux sortir, les éduc, ils n'ont pas tout le temps le temps de t'emmener, surtout qu'ils avaient la flemme de m'emmener et de me récupérer le soir, du coup moi je me tapais les trajets à pied ou je dormais dehors dans la ville ou chez des collègues. C'était compliqué à la fin.

Camille D. : C'était un peu comme chez toi ?

Dylan : On peut dire ça comme ça.

Jérémie LL. : Quelle différence tu vois entre la Colline et maintenant que t'es ici ?

Dylan : Ce n'est pas pareil, là c'est pour te mettre dans le monde des adultes, te sortir de la merde, t'aider à être autonome. Après, ce n'est pas la même ambiance, c'est la ville déjà. J'ai préféré la Colline, mais je ne peux pas y rester jusqu'à mes

8 - Généralement, ces dispositifs prennent la forme d'appartements situés à proximité immédiate du bâtiment de l'hébergement collectif. Les jeunes peuvent y vivre seuls ou en colocation.

9 - « Les pouponnières à caractère social ont pour objet de garder jour et nuit les enfants de moins de trois ans accomplis qui ne peuvent ni rester au sein de leur famille ni bénéficier d'un placement familial surveillé et dont l'état de santé ne nécessite pas de soins médicaux » (Art. D341-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

19-20 ans, parce que c'est pour les petits [...]

Camille D. : Si tu devais décrire le foyer en 3 mots, qu'est-ce que tu dirais ?

Dylan : « Autonomie », « avenir », et « bien-être ». Quatre Chemins pas trop, mais Colline, famille d'accueil, oui. Autonomie, ça t'apprend à être autonome dans ta vie de tous les jours, vu que t'as manqué ça avec tes parents, autonomie c'est plutôt bien. Ensuite j'ai dit le « bien-être ». Bon ça, on ne met pas les Quatre Chemins, on met la Colline parce que c'était cocon, c'était bien, c'était petit.

Dylan décrit un ensemble de caractéristiques qui contribuent à la diversité des habitats relevant de la protection de l'enfance : la capacité d'accueil des établissements, leur implantation géographique, le nombre de professionnels qui y travaillent, l'âge des jeunes accueillis, etc. Dans ces habitats, Dylan s'est senti plus ou moins bien. C'est également ce que nous raconte Naïm, âgé de 15 ans. Nous le rencontrons le 26 juillet 2023, à l'occasion d'un entretien que nous menons dans le foyer où il vit depuis plusieurs mois, la Passerelle. Il y est arrivé avec son plus jeune frère. Tous les deux partagent une chambre. Ce n'est pas sa première expérience de placement : il a déjà vécu une année en foyer, à la Providence, quand il avait 8 ans, dans un établissement tout à fait différent. Le foyer où il habite actuellement est une petite structure,

qui héberge une dizaine de jeunes. Le bâtiment est une maison, type pavillon, avec un grand jardin. L'autre foyer qu'il a connu est un « château » dans lequel vivent une soixantaine d'enfants répartis sur quatre étages. Il met en comparaison les deux structures auprès d'Olivier, un jeune actuellement placé, et Camille, sociologue.

Olivier G. : Est-ce que tu saurais dire les différences entre la Providence et ici ? Les grandes différences, dans les grandes lignes.

Naïm : Dans les grandes lignes... On n'avait pas notre clé de la chambre, on ne pouvait pas la fermer. Il y a un plus gros terrain quand même, la Providence c'est un château, c'est un vrai château. Il y a beaucoup de chambres, beaucoup de places. Il y a moins d'enfants dans la Passerelle.

Olivier G. : Vous étiez combien à la Providence ?

Naïm : Il y a 3-4 étages, et c'est de longs couloirs de chambres, donc à peu près 60.

Olivier G. : C'est une usine.

Naïm : Oui, beaucoup d'éducs. En gros, chaque étage avait ses éducs. Étage 1, deux éducs, étage 2, trois éducs.

Olivier G. : C'est quatre foyers en un.

Naïm : Ouais, c'est ça. Et ouais, on avait même chacun sa salle à manger, on mangeait tous différemment. Chaque étage avait sa particularité.

Donc ouais, pas comme ici où là, on mange tous ensemble.

Olivier G. : Tu préfères lequel ?

Naïm : Je préfère ici quand même.

Camille D. : C'est quoi qui te fait préférer ?

Naïm : À la Providence, on ne voyait pas trop les autres, à part lors d'activités qu'on faisait tous ensemble. On ne les voyait pas tous. Et ouais, d'être restreint dans un couloir, c'est quand même compliqué. Surtout qu'il y en a d'autres, ils ont des avantages, c'est-à-dire que nous on a la télé, il y en a ils ont la Wii, il y en a ils ont la Xbox, et chacun a son truc, tu vois.

Camille D. : Il n'y avait pas de lieu commun au-delà de...

Naïm : Du parc.

Camille D. : Il y avait le parc quand même ?

Naïm : Oui, il y avait le petit truc et c'est tout. Il n'y avait rien de commun.

Naïm et Dylan semblent avoir tous deux connu des structures aux organisations opposées. D'un côté, un petit collectif plutôt tranquille ; de l'autre, un foyer moins chaleureux (un grand établissement faisant cohabiter au quotidien des dizaines de personnes pour Naïm ; les appartements en semi collectif pour Dylan). Le 24 février 2024, Jérémie, qui a vécu en foyer et a aussi traversé plusieurs structures, et Camille, sociologue, analysent ces entretiens. Jérémie insiste sur l'importance des mots, des termes qu'emploient Naïm et Dylan pour

qualifier ces lieux. Ils donnent à voir des ambiances, décrivent des ressentis plus ou moins positifs au sein de ces structures.

Jérémie LL. : Dylan, ça me fait penser, voilà c'est « petit », c'est « tranquille », c'est quelque chose de paisible... J'essaye de faire les liens entre les différentes structures où chacun est passé, pourquoi ils font telle ou telle différence par rapport aux structures, par rapport aux qualificatifs qu'ils emploient eux-mêmes pour qualifier ces lieux.

Camille D. : Dans ce cas-là, ça me fait penser à Naïm, il a fait deux foyers, là il est à la Passerelle depuis six mois, mais plus petit, il était déjà allé dans un grand foyer, où il y avait beaucoup, beaucoup d'enfants. Et il parle bien de la distinction d'ambiance.

Jérémie LL. : Moi aussi, ça m'a fait penser à lui. Il disait, c'était comme des chambres à brasser les enfants, quelque chose comme ça. C'était vraiment compartimenté, c'est dans les étages, il y a cette séparation qu'il avait décrite aussi, la frustration de ne pas voir tous les jeunes, de ne pas se rassembler avec tous les jeunes, de voir que son étage.

L'importance des qualificatifs utilisés pour décrire les habitats relevant de la protection de l'enfance et des expériences qu'ils traduisent se donne à voir le 21 février 2023, à l'occasion du premier comité de pilotage de cette recherche. Isabelle M. y participe en tant que directrice du Charmeyran, établissement public départemental qui gère les structures de l'accueil d'urgence en Isère. Elle rapporte les mots d'un jeune qualifiant, dans des

termes négatifs, sa structure comme une « usine à enfant ».

Isabelle M. : Lors de la plénière de l'ODPE¹⁰, j'ai entendu un jeune qui a dit que notre structure est une usine à enfant, ça m'a interpellé et je me suis dit : « Mais quelle responsabilité on a vis-à-vis de ces jeunes ». On ne peut pas rester que sidérés : on est responsable de l'accueil d'aujourd'hui et de demain.

Conflits, tensions et solidarités dans le vivre-ensemble

Les habitats qui nous ont été décrits par Dylan et Naïm, malgré leur diversité, partagent une caractéristique commune : ils impliquent une cohabitation contrainte. C'est l'idée que formule Julie, co-enquêtrice et éducatrice, le 24 janvier 2023, lors d'une réunion de travail. Elle souligne à la fois la cohabitation inhérente à ces structures et le fait que les jeunes ne choisissent pas avec qui ils vivent.

Julie C. : Vous ne choisissez pas les membres du groupe, vous débarquez, mais du coup, vous pensez que vous avez le choix ou pas ? D'avoir un lien quand même, parce que vous mangez, vous passez la plupart du temps avec ces gens-là au foyer. Alors que, même si on ne choisit pas la famille, même si on fait que s'engueuler, les amis on les choisit. Il y a des gens qui partent

dans des communautés parce qu'ils partagent les mêmes valeurs : vous, c'est quoi qui vous lie ?

Cette cohabitation peut engendrer des tensions, des troubles et des conflits entre les jeunes qui occupent un même habitat. C'est ce que nous raconte, par exemple, Ariane, âgée de 20 ans, lors d'un entretien que nous réalisons avec elle le 21 juin 2023. Elle décrit les problèmes de cohabitation qu'elle rencontre au quotidien, notamment avec sa voisine de chambre. Ceux-ci sont si fréquents qu'elle a demandé à être « décalée¹¹ ».

Ariane : Quand je prenais la douche, [les jeunes] s'amusaient à allumer et éteindre. Je gueulais, ils s'en foutaient, ils recommençaient jusqu'à ce qu'une éducatrice soit en mode bodyguard devant la porte, jusqu'à ce que je finisse ma douche. Et moi, le moment de trop, parce que je partageais ma chambre avec une fille où ça a été la cata parce qu'elle ne faisait jamais le ménage, ça puait toujours dans la chambre jusqu'à ce que j'apprenne qu'elle ne faisait presque jamais de lessive et qu'elle prenait des affaires aux gens. Une fois, je lui ai prêté mes baskets, c'était un cadeau qu'on m'avait offert. C'était des TN, mais bon, quand j'ai vu qu'elle avait pété les bulles des chaussures, j'ai pété mon crâne. 400 balles la paire, je suis désolée, tu ne la pètes pas comme ça, même si t'es véner. Et la meuf, elle m'a même volé des sous. Une fois j'avais laissé mon portefeuille dans la chambre, je me suis

10 - Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

11 - Dans le jargon de la protection de l'enfance, être « décalé » signifie être temporairement (quelques jours ou semaines) hébergé dans une autre structure, sur demande du jeune ou sur décision des professionnels, pour permettre à une situation de crise de se régler par l'éloignement.

absentée, ma tante elle m'avait donné 10€, je suis revenue, j'avais plus les sous. Et j'en suis sûre que c'était elle, après j'ai pétié mon crâne.

Dylan fait le récit de difficultés similaires, le 4 mai 2023. La situation qu'il décrit ici concerne la cohabitation avec une enfant en situation de handicap. Son comportement occasionne de nombreuses gênes pour les jeunes, dans et hors du foyer, perturbant parfois leurs activités collectives, et ce, pendant plusieurs années. Cette situation permet de faire le lien avec des discussions que nous avons entretenu en équipe, sur les difficultés d'accueillir des jeunes en situation de handicap dans des structures qui ne sont pas prévues pour cela.

Dylan : La personne qui m'a le plus marqué dans cette vie, malheureusement, c'est une gamine. Elle nous a pourri bien 3-4 ans de foyer. Elle a pourri les éducateurs, elle a pourri les jeunes, elle nous a cassé les couilles jusqu'à la fin. C'était une jeune qui avait beaucoup de difficultés. Elle était... qu'est-ce que je pourrais dire comme mot plus poli que handicapé ? Elle avait beaucoup de déficiences. Et puis merde, je vais me lâcher, c'était une grosse handicapée de la vie, une grosse folle. Que ce soit en camp, qu'elle fasse ses actions de merde à se foutre à poil, à faire des doigts partout dans le camping, dans la voiture, à nous foutre la honte et on devait direct rentrer au foyer parce qu'elle pétié son crâne... L'entendre gueuler à longueur de journée,

H24, c'était un peu chiant. Et puis elle monopolisait trop les éduc, elle voulait trop leur attention alors que moi je devais faire des choses, j'avais des projets.

Camille D. : Elle vous a pourri l'ambiance ?

Dylan : Pendant 4 ans, oui. Ce qui m'a fait plaisir, à son départ, tout le monde était content et attendait qu'elle se casse, qu'elle franchisse le pas de la porte. Les éduc, les référents, ils attendaient que ça, qu'elle se casse.

Jérémy LL. : Après son départ, qu'est-ce qui a changé ?

Dylan : Putain, le relâchement ! Les éduc, ils étaient bien, ils étaient : « Oh putain, il fait beau aujourd'hui ! ». Le directeur, il était refait.

Les difficultés vécues en hébergement et les violences auxquelles certains jeunes sont susceptibles d'être confrontés au sein de ces habitats peuvent laisser des traces. C'est ce que nous confie Adil, anciennement placé, lors d'une réunion de travail qui se déroule le 10 janvier 2023. Cette remarque intervient à la suite du récit de sa première expérience dans un foyer, expérience qu'il juge particulièrement difficile au regard de la violence à laquelle il a été confronté.

Adil A. : J'ai remarqué à travers mes expériences que j'ai développé des troubles de SPM [Stress Post Traumatique], enfin j'ai appris ça il n'y a pas longtemps parce que mon intégrité physique a été compromise, j'ai été

confrontée au thème de la sécurité physique souvent.

Dans certains établissements, les difficultés de cohabitation peuvent surgir de la coprésence de jeunes d'âges différents. C'est ce que nous explique Julia, le 2 septembre 2023, lors d'un entretien. Âgée de 14 ans, elle vit depuis neuf ans dans le même foyer. Il s'agit d'un Lieu de vie et d'accueil¹², de petite taille. Sept ou huit jeunes, d'âges variés, y vivent. Julia revient sur la cohabitation difficile avec Sarah, âgée de 5 ans, récemment arrivée dans la structure :

Isabelle T. : C'est bien d'avoir un peu tous les âges sur une même maison ?

Julia : Non, pas Sarah.

Camille D. : Elle a quel âge Sarah ?

Julia : 5 ans.

Isabelle T. : C'est difficile ça ?

Julia : Oui, très difficile. Elle mord, elle crache, elle fait... elle tchipe déjà à son âge. Ça veut dire une insulte. Elle mord, elle est assez désagréable.

Le même jour, dans ce même foyer, nous réalisons un entretien avec un autre jeune, Yanis. Âgé de 17 ans, il revient, tout comme Julia, sur la

cohabitation avec Sarah. Il n'insiste pas tant sur les difficultés de cohabitation que sur les adaptations à faire et les habitudes à prendre pour vivre ensemble.

Isabelle T. : Évidemment qu'à 5 ans et à 17 ans on n'a pas les mêmes rythmes, ça veut dire que la maison est adaptée et les adultes adaptent le rythme à chacun ?

Yanis : C'est ça. Par exemple, après le repas, on fait un temps calme. On est obligés de faire moins de bruit parce que la petite elle dort, elle fait la sieste. Donc nous, on est souvent dans notre chambre pour éviter de faire du bruit. Après, on s'habitue.

Isabelle T. : Donc il y a des règles collectives à respecter pour que tout le monde puisse trouver sa place.

Yanis : C'est ça.

La question des rythmes du quotidien n'est pas spécifique à des établissements qui accueillent des jeunes d'âges différents. C'est aussi ce qu'évoque Isabelle, une co-enquêtrice ancienne éducatrice en MECS et aujourd'hui en service AEMO¹³, à l'occasion d'une réunion de travail le 7 février 2023. Elle relate la difficulté, de son point de vue, d'agencer les

.....
12 - « Les Lieux de Vie et d'Accueil (LVA) correspondent à des structures d'accueil de petite taille, d'une capacité de 7 à 15 places en règle générale, accueillant essentiellement des jeunes. La capacité réduite des LVA permet d'alléger la dimension de vie en collectivité et le nombre d'intervenants. Beaucoup de LVA sont tenus par des couples d'assistants familiaux » (<https://www.actionenfance.org>).

13 - AEMO (Aide Éducative en Milieu Ouvert) : mesure judiciaire civile (ordonnée par le Juge des Enfants) au bénéfice d'un ou de plusieurs enfants d'une même famille. Elle consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée variable.

habitudes de chacun et les temporalités collectives.

Isabelle A. : Ma préoccupation d'éducatrice c'est comment accompagner chacun au sein du groupe ? Comment les habitudes de vie de chacun sont prises en compte dans un collectif, puisqu'on veille aussi à la cohésion de l'ensemble ? Si on prend le petit déjeuner : s'il y en a un qui veut déjeuner à 7h et l'autre à 10h, comment on s'organise ? Il faut prendre en compte les habitudes de chacun. Comment on peut concilier les enjeux pour chacun par rapport aux réalités du groupe et de l'institution ? Les deux ne sont pas toujours compatibles !

Si nous avons jusqu'à présent décrit des situations où la cohabitation contrainte s'avère difficile à supporter et pose des problèmes, elle peut aussi s'envisager sous un angle plus positif. C'est ce que nous évoque Naïm, âgé de 15 ans, que nous avons rencontré dans les premières pages de ce chapitre. Lors de l'entretien que nous réalisons avec lui, le 26 juillet 2023, il nous indique que la vie au foyer représente un espace d'apprentissage de la vie en collectivité par le partage du quotidien et de son organisation.

Olivier G. : Est-ce que le foyer, ça a changé ta façon d'être avec les gens ? Que tu sois rentré dans un foyer, ça a changé quelque chose en toi personnellement ?

Naïm : Non, j'étais déjà sociable avant, donc non. Mais après, vivre

avec les autres, ça m'apporte des choses.

Camille D. : Ça t'apporte quoi, par exemple ?

Naïm : Savoir que je ne passe pas en premier... Par exemple, si on va manger, quelqu'un peut se servir avant moi, sur le coup, ce n'est pas moi qui décide. Donc, je suis patient [...]

Olivier G. : Si tu devais décrire le foyer, en trois mots, ça serait lesquels ?

Naïm : Sociabilité, parce que je suis ultra sociable. Le vivre ensemble, tu vis quand même avec d'autres gens, alors c'est quand même bon de le faire. Et absence des parents, voilà. Parce que vu qu'il n'y a pas de parents à côté de toi, t'es obligé de faire un peu des choses seul ou te faire aider par des éduc.

Camille D. : Et sociabilité, tu peux dire ce que tu voulais dire par ça ?

Naïm : En gros, tout le monde se parle entre eux, à part s'il y a des embrouilles de temps en temps, tout le monde sait vivre ensemble.

Ce « vivre ensemble » dont parle Naïm peut se traduire par des formes de solidarité ou d'entraide. C'est ce dont se souviennent Meggy et Adil, deux co-enquêteurs, en revenant sur leurs expériences en foyer à l'occasion d'une réunion de travail, le 7 février 2023.

Meggy V. : Il y a aussi beaucoup de partages au foyer, on n'est pas

qu'individualistes, je me souviens que des fois on était cinq sur une clope.

Adil A. : Oui il y a de la solidarité, parfois on fait front uni face à l'extérieur. On sait à quoi s'attendre dans le foyer, mais pas dehors, on ne sait pas jusqu'où ça peut aller ; donc on peut parfois être en conflit au foyer, mais être uni face à l'extérieur.

Meggy V. : C'est très variable selon les foyers.

Les propos de deux co-enquêteurs, Jérémie (qui a également vécu en foyer) et Olivier (qui y vit actuellement), vont dans le même sens que ceux de Meggy et Adil. Ils évoquent les bons moments passés dans ces établissements, tout en précisant que des affinités se créent et des groupes se forment entre quelques jeunes au sein du collectif.

Jérémie LL. : Pour moi, si le foyer est un espace plus restreint, t'es pas obligé d'être assis à côté de quelqu'un ou d'aller fumer la clope avec untel ou de faire un jeu de société avec untel, tu peux rester avec ceux avec qui tu te sens bien et avec qui ça déconne, ça se passe bien. Plus tu grandis, plus tu as cette autonomie-là aussi. Dans mon foyer pour jeunes adultes, on avait une assez grande liberté, on rentrait tard... Donc t'as quand même le choix de former ton groupe et ça n'empêche pas tellement qu'il y ait les autres, même si certains moments sont obligatoires, mais à part ça...

Olivier G. : Oui je suis d'accord, moi je traîne avec deux-trois personnes, on est

neuf en tout et je ne les vois pas de la journée et ça ne me dérange pas.

Se soustraire du collectif

La cohabitation, qu'elle soit vécue positivement ou non, interroge les possibilités de s'y soustraire, c'est-à-dire de s'en écarter afin de se retrouver seul. C'est ainsi que nous nous sommes interrogés sur le rôle de la chambre comme éventuel lieu de repli ou de retrait. Le 22 février 2023, lors d'un temps de travail entre Camille, sociologue, et Julie, une éducatrice, la chambre comme espace d'intimité, de repos et de sécurité est discutée.

Julie C. : D'un côté, il y a la chambre qui fait chez-soi, mais il y a aussi le fait que c'est un endroit intime. Vis-à-vis de ces jeunes qui arrivent en foyer, qui doivent être confrontés à la collectivité, ça fait « chez-moi » parce que j'ai les clés, parce que j'ai ma douche, parce que j'ai un endroit où je peux laisser mes affaires en sécurité et je peux m'y réfugier.

Camille D. : Ce n'est pas juste la chambre, c'est la tension entre la chambre et le collectif. Comment on peut comprendre la place de la chambre dans le cadre du collectif ?

Julie C. : Il y a plusieurs exemples qui viennent me dire, oui là, ils ont besoin à la fois d'être en lien, d'être en relation, mais à un moment donné pouvoir se réfugier dans un endroit qui soit à eux.

La chambre comme un refuge, c'est ce que décrit Eden, âgé de 15 ans, au cours d'un entretien réalisé le 7 juillet

2023. Celui-ci est conduit par Titia et Olivier, qui vivent dans le même foyer. La chambre constitue, dans son cas, un lieu où il se sent « bien » et où il peut vaquer à ses activités librement, notamment en écoutant de la musique.

Titia L. : Si tu devais décrire le foyer en trois mots, ça serait lesquels ?

Eden : Je peux être violent sur ces trois mots ?

Olivier G. : Vas-y, tu peux.

Eden : « Bâtard », « sympa »... Et « pas à ma place », mais c'est plus que trois mots.

Titia L. : C'est un peu isolement ?

Eden : Vous avez bien vu que la plupart du temps je traîne dans ma chambre, parce que justement, personne ne me calcule et ça me fait chier. Du coup je suis bien dans ma chambre et c'est pour ça que je mets la musique.

Olivier G. : Et pas à ma place ?

Eden : Je ne suis pas à ma place ici, honnêtement. Pas question jeunes, mais question éducateurs.

Se sentir à l'aise dans sa chambre ne signifie pas nécessairement ressentir un malaise dans le reste de l'établissement, comme c'est le cas pour Eden. Naïm, 15 ans, se sent plutôt bien dans le foyer où il vit depuis quelques mois. Il y réside avec son jeune frère, avec lequel il partage sa chambre : cette cohabitation est le

fruit de leur demande¹⁴. Il se sent bien dans sa chambre dans la mesure où elle offre les qualités de sécurité, de confort et de praticité nécessaires.

Olivier G. : Est-ce que la chambre c'est important pour toi ? Est-ce que tu te sens vraiment chez toi dans ta chambre ?

Naïm : Ouais, j'ai des clés pour ma chambre. J'ai une autre petite pièce, vraiment un petit placard où je peux ranger mes affaires.

Olivier G. : Tu te sens bien dedans, c'est vraiment à toi, privé ?

Naïm : Oui, un bureau pour travailler.

Camille D. : Tu es tout seul dedans ?

Naïm : Non, je suis avec mon petit frère, on a une grande chambre [...]

Camille D. : Pour finir, est-ce que tu dirais que tu te sens chez toi dans le foyer ou tu t'es déjà senti chez toi dans un foyer où tu as été ou ce n'est vraiment pas chez toi ?

Naïm : Non, c'est chez moi. J'aime bien, c'est ma chambre, je l'entretiens, j'habite ici. Donc je considère ma chambre comme chez moi. Pas comme un lieu où je suis obligé de dormir, où je suis obligé d'habiter.

Se sentir bien dans sa chambre et en faire un espace à soi passent par des manières d'aménager le lieu et de le décorer à son image. C'est ce

.....
14 - À l'occasion de l'entretien, Naïm précise que la loi prévoit, dans la mesure du possible et selon les conditions, une préférence pour le regroupement des fratries dans la même structure. En fonction des institutions cependant, les membres de cette fratrie peuvent décider d'occuper la même chambre ou deux chambres séparées.

que décrit Ariane, âgée de 20 ans, au cours d'un entretien conduit le 21 juin 2023. Elle a connu trois foyers différents en hébergement collectif et vit actuellement en appartement extérieur. Elle est interrogée sur son aisance dans ce logement (on parle ici de « chambre », mais il s'agit en fait d'un appartement), situé dans un immeuble qui comprend d'autres appartements dits de droit commun. Elle insiste sur l'importance de pouvoir personnaliser les lieux.

Jérémie LL. : Par rapport à ta chambre, tu te sens bien ? Tu te sens assez à l'aise ?

Ariane : Oui je me sens... c'est ma chambre, je me sens bien.

Jérémie LL. : Tu as pu personnaliser à ton goût ?

Ariane : Je l'ai vraiment personnalisée de A à Z, depuis le deuxième foyer où j'étais, c'est perso.

Meggy V. : Tu as mis ton ADN dedans.

Ariane : C'est ça. Je crois il reste même des trucs dans mes anciennes chambres, il y a moyen qu'il reste des punaises, de la patafix, voire il doit rester un mini poster qui traîne, j'en suis sûre. À part ça, les apparts, ils sont bien sécurisés, les portes elles sont bien. Et là, l'appart où est-ce que je suis, c'est clean.

Ariane insiste sur le sentiment de sécurité qui se matérialise par des portes qui « sont bien » ou dont on possède « les clés », pour reprendre les termes de Naïm. La porte fermée

délimite potentiellement un espace d'intimité dans lequel les jeunes peuvent se soustraire des regards d'autrui. Cependant, ce n'est pas le cas pour toutes les personnes rencontrées. Nathalie, par exemple, a 15 ans et vit dans un foyer depuis quelques mois, après deux passages en famille d'accueil. Elle se sent privée d'intimité, la porte de la salle de bain attenante à sa chambre étant cassée. Elle nous décrit, lors d'un entretien le 26 juin 2023, les solutions qu'elle bricole, mais qui ne la satisfont pas.

Richard D. : Il y a des choses sur lesquelles tu aurais voulu dire des choses ?

Nathalie : Parfois, nos chambres sont en mauvais état. La mienne, il y a une porte qui est cassée, c'est un peu difficile parce que c'est la porte de ma salle de bain. Je n'en ai plus du tout et je dois fermer les volets, même la porte. Et même, je dois mettre le rideau de ma douche. Au bout d'un moment, ça me fait un peu chier, j'aimerais bien avoir mon intimité. Mais une intimité vraiment fermée. Déjà que je me retrouve avec quelqu'un dans ma chambre, heureusement qu'elle est là que les week-ends. Parce que là, j'en ai marre.

Si la chambre n'est pas complètement un espace d'intimité et de tranquillité, ce n'est pas seulement au regard de ses qualités matérielles. C'est aussi qu'elle demeure un espace dans lequel s'appliquent des règles institutionnelles et au sein duquel peut s'exercer un regard professionnel. C'est ce que

nous rappelle Dylan, le 4 mai 2023, à l'occasion d'un entretien. Âgé de 19 ans, il vit en appartement semi-collectif : il dispose d'un logement indépendant géré par l'institution qui l'héberge, situé sur le même site que l'hébergement collectif. Il décrit les « intrusions » des professionnels qui contribuent au fait qu'il ne se sent pas complètement chez soi.

Camille D. : T'arrives à te sentir chez toi quand même, dans ton appart ?

Dylan : Ouais, dans mon appart. Mais dès que je sors, je suis en mode foyer. Dès que je franchis la porte d'en bas, je me sens en mode foyer. Du coup, ce n'est pas trop chez moi.

Camille D. : C'est vraiment juste quand t'es à l'intérieur de chez toi, après vraiment ta porte d'entrée, t'es chez toi.

Dylan : C'est ça. Et encore, sentir chez toi, vu que les éduc ils passent le soir et le matin, c'est casse-couille. C'est un peu de l'intrusion, je trouve, passer le matin voir si t'es là. Et alors ? Je ne suis pas là t'en as rien à foutre, je suis majeur. C'est des petites règles comme ça qui cassent les couilles au quotidien. T'es là, tu dors, ça vient te casser les couilles : « Bonjour Dylan, c'est l'heure de se réveiller, c'est L. ! ». L'éduc que je ne peux pas me dicave d'ailleurs. Elle t'ouvre les volets, elle te tapote la tête, elle te tire la couette, elle t'allume la lumière, du grand n'importe quoi. T'imagines toi,

t'es avec ta meuf ? C'est un exemple, mais enfin c'est n'importe quoi.

Si les situations que nous venons d'exposer s'intéressent en particulier à la chambre, celle-ci ne constitue pas le seul « espace » qui permet aux jeunes de se soustraire du collectif. Nous sont aussi décrits d'autres espaces, hors des murs de l'institution, permettant cela : c'est par exemple le cas des « tours de voiture » offerts par les professionnels en cas de tensions trop fortes dans le collectif ou à la demande d'un ou plusieurs jeunes. Seul ou en petit nombre, ces moments en dehors du foyer offrent un autre cadre, apprécié par les jeunes. Dylan nous en parle lors de l'entretien que nous réalisons avec lui, en faisant référence à un travailleur social qu'il considère être le « meilleur éducateur ».

Dylan : En fait, il s'adaptait aux jeunes. Je lui parle comme je parle à mon collègue, et lui pareil. Mais après, c'est un jeune aussi, c'était vraiment le meilleur éducateur.

Jérémy LL. : Est-ce que toi, il t'apportait quelque chose ?

Dylan : Ben oui, je me sentais bien avec lui, c'était vraiment bon. Tu lui demandais de faire un tour de voiture, tu te faisais chier, il nous embarquait 2-3 jeunes, en terrasse, acheter une canette. On mettait la musique à fond, on était bien.

Au cours de l'enquête, lors de nos réunions de travail entre co-enquêteurs ou au cours des entretiens, la chambre ou les tours de voiture ont souvent été mentionnés comme des possibilités

pour se soustraire du collectif. Il en existe d'autres permettant d'être, de façon plus ou moins longue, à distance du collectif des foyers : les visites chez des proches, qu'il s'agisse de la famille ou d'amis, mais aussi les établissements scolaires, peuvent être envisagées ainsi, comme l'indiquent Olivier, un jeune actuellement placé, et Camille, sociologue, à l'occasion d'une réunion de travail consacré à une relecture collective d'une première version du présent rapport. Isabelle, directrice de l'Espace Adolescent du Codase, rappelle aussi la prise en considération institutionnelle de ce besoin de repli ou de soustraction au collectif et le développement d'initiatives afin d'y répondre.

Isabelle T. : C'est vrai que ça ne ressort pas trop dans les entretiens, mais il y a un truc quand même, sur le travail que nous on fait aujourd'hui, qui prend beaucoup d'énergie, notamment sur des temps individuels qui sont pris avec les jeunes, des sorties en montagne, des activités, pour justement permettre ce repli. Ce n'est pas juste la chambre ou les tours de voiture, nous on travaille là-dessus en tant que professionnels. On a aussi le projet d'ouvrir un lieu qui soit uniquement dédié à ça, un logement dans lequel un jeune peut aller passer un moment seul ou même avec sa famille.

Camille D. : Il y a beaucoup d'autres

espaces, et d'autres temps aussi. Le fait de retourner chez ses parents plus ou moins souvent le week-end, par exemple.

Isabelle T. : Et les amis !

Olivier G. : Même le lycée en fait. Moi je suis dans un lycée général, même si je suis en collectif, ce n'est pas pareil. Par exemple, pour ceux qui sont en IME¹⁵ ou en ITEP¹⁶, il y a aussi des chefs de service, ils ne doivent pas avoir la même bouffée d'oxygène.

Ce premier chapitre consacré à « l'habiter » nous a permis de présenter la diversité des formes d'hébergements collectifs dans lesquels peuvent vivre les jeunes. Au-delà des caractéristiques matérielles et réglementaires de ces lieux, les jeunes décrivent des ambiances plus ou moins agréables. Malgré cette variété, ces espaces impliquent une cohabitation contrainte, tant avec des professionnels qu'avec d'autres jeunes placés. Vivre avec des personnes que l'on n'a pas choisies peut engendrer des tensions et des conflits. Mais vivre ensemble c'est aussi créer des affinités et s'entraider. Cet enjeu de cohabitation, vécue de manière plus ou moins positive selon les situations, interroge les possibilités de se soustraire au collectif dont disposent les jeunes. Nous nous sommes ici focalisés sur la chambre et

.....
15 - Les Instituts Médico-Educatifs (IME) ont pour mission principale d'accueillir des enfants et des adolescents handicapés ayant une déficience intellectuelle. Leur objectif est de fournir une éducation et une formation spécialisées adaptées aux besoins de ces jeunes » (https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/institut-medico-educatif--i-m-e--183.html#google_vignette)

16 - « Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages » (décret du 6 janvier 2005)

l'appartement individuel, qui peuvent permettre d'éprouver un sentiment de sécurité pour soi et pour ses biens, ou de se sentir en tranquillité. Mais ces espaces d'intimités demeurent fragiles, car les professionnels peuvent toujours exercer un droit de regard sur ces lieux. Néanmoins, d'autres espaces et d'autres temps permettant repli ou repos existent, comme les « tours en voiture ».

Chapitre II.

L'institution à l'épreuve de la « participation »

Nous sommes le 10 janvier 2023. La séquence qui ouvre ce chapitre se déroule lors de notre troisième réunion : les co-enquêteurs sont présents autour de la table, et parmi les sujets que certains jugent importants à aborder, ressort celui de la « participation ». À ce stade de l'enquête, ce thème renvoie à une diversité de situations. Les avis des co-enquêteurs au sujet de la participation sont également variés : pour Jérémie, ancien placé, la participation recouvre le fait d'être entendu ; pour Ludivine, éducatrice, les structures possèdent des dispositifs légaux pour mettre à l'œuvre la participation ; pour Olivier, actuellement placé, le fait d'être entendu dépasse le cadre de ces instances formelles, etc.

Jérémie LL. : C'est important de travailler sur la participation, comprendre et améliorer le sentiment d'implication des jeunes dans la structure et la vie quotidienne. C'est une communauté en miniature : on a besoin d'être impliqués dans les décisions qui nous concernent, et se sentir concernés par ces décisions. Moi ça m'a beaucoup manqué [...]. Les décisions sont prises en catimini par la direction : il faut expliquer comment ça impacte les jeunes, comment les jeunes peuvent s'approprier ces mesures pour les transformer à leur avantage. C'est beaucoup de frustration quand on annonce une décision non expliquée.

Ludivine P. : La loi jalonne tout ça, on doit remplir des contrats, des critères, réunir les jeunes pour parler de la collectivité. Faut-il encore avoir le temps pour ça. Pour les jeunes, ça ne veut pas

dire grand-chose, DIPC¹⁷, PPE¹⁸, ça sert à impliquer les jeunes mêmes s'ils ne comprennent pas. Mais la loi le prévoit !

Meggy V. : Peut-être que c'est prévu par la loi, mais quand on me convoquait au siège de la structure pour m'expliquer une décision, je prends ça comme un système obligatoire, on est tellement perdu dans notre tête que ça rentre dans une oreille, ça sort par l'autre et on se sent imposé !

Jérémy LL. : Il faudrait peut-être imaginer un système de délégué, quelqu'un qui fait le lien entre l'administration, les professionnels et les jeunes.

Ludivine P. : C'est un système qui existe, c'est ce qu'on fait dans les foyers avec les conseils de jeune.

Olivier G. : Élire un délégué, ça ne pousse pas à se confier à lui. J'aurais plus besoin d'un éduc qui m'écoute. Les jeunes devraient être au courant de certaines décisions, et pas se retrouver devant le fait accompli, avec des décisions prises dans leur dos [...].

Jérémy LL. : C'est l'habitude, ce n'est pas méchant, mais une manière de fonctionner qui n'est pas remise en question, une manière de procéder.

Dès les premiers temps de travail collectif entre co-enquêteurs, la question de la participation a été soulevée. Elle est revenue dans des discussions à propos de sujets très

différents : relations aux professionnels, existence de règles de fonctionnement, rapport à l'institution, etc. Sans forcément s'accorder sur ce que recouvre la participation, les personnes actuellement ou anciennement hébergées en pointent les limites au sein des institutions, et le manque d'espaces ou de possibilités permettant de donner son avis, d'être informés et de participer aux décisions qui les concernent. Plusieurs questions trament notre analyse : les jeunes ont-ils le pouvoir de faire évoluer le cadre ou les règles de l'institution ? Quels sont les différents espaces de participation possibles, institués ou plus informels, et à quoi servent-ils réellement ? À quels moments et dans quelles conditions les jeunes ont-ils le sentiment d'être écoutés ou de ne pas l'être ? Dans ce chapitre, nous montrerons d'abord les apports et les limites des instances de participation formelles qui ponctuent la vie en foyer. Nous verrons que la participation ne se résume pas à ce qu'il se joue dans ces espaces. Pour les jeunes et les professionnels, elle renvoie aussi au fait d'être entendu et pris en considération dans ses besoins au quotidien. Enfin, nous verrons que la prise en compte de leur parole passe par une adaptation aux attentes des jeunes, qu'ils estiment avoir besoin d'être accompagnés dans leurs projets ou simplement respectés dans leurs choix.

.....
17 - Document Individuel de Prise en Charge : « en droit français, document qui doit être remis à toute personne accueillie ou accompagnée par un établissement ou service social ou médico-social » (<https://www.assolephare.fr/DIPC-Document-Individuel-de-Prise-en-Charge>), et qui explicite ses conditions de séjour.

18 - Projet Pour l'Enfant : « il est établi, pour chaque mineur bénéficiant d'une prestation d'aide sociale à l'enfance, hors aides financières, ou d'une mesure de protection judiciaire, un document unique intitulé "projet pour l'enfant", qui vise à garantir son développement physique, psychique, affectif, intellectuel et social. Ce document accompagne le mineur tout au long de son parcours au titre de la protection de l'enfance » (Article L. 223-1-1 du code de l'action sociale et des familles)

Apports et limites des instances de participation formelles

Lors d'une séance de travail le 3 février 2024, nous analysons les différents éléments récoltés qui renvoient au thème de la participation. Nous observons qu'alors que nous avons interrogé de façon systématique les jeunes sur les enjeux participatifs – en essayant notamment de savoir s'ils avaient le sentiment que leurs avis étaient pris en compte – pratiquement aucun n'évoque les instances participatives mises en œuvre au sein des établissements, qu'il s'agisse des forums, des conseils de jeunes, etc. En fin de séquence, Isabelle, qui s'adresse à Camille, fait référence à des temps de présentation de la recherche qui ont été organisés au printemps 2023, dans deux foyers grenoblois. Lors de plages horaires dédiées aux « réunions jeunes », quelques co-enquêteurs, dont Camille, ont pu exposer les contours du projet et discuter librement avec les jeunes présents au sujet de l'enquête.

Camille D. : On peut noter l'absence dans les entretiens de la mention de ces forums, les jeunes n'en parlent pas !

Olivier G. : Il y a Naim qui en parle.

Camille D. : C'est le seul, les autres, ils n'en parlent jamais.

Véronique L. : Ils ne parlent du fait de ne pas être entendus, ils parlent du fait de ne pas arriver à faire passer leur demande, mais ils ne parlent pas effectivement des instances spécifiques.

Camille D. : On peut dire que la

participation, c'est aussi les instances qui permettent de participer et qu'en fait c'est absent, et que la participation elle se joue à plein d'autres endroits.

Isabelle T. : Alors qu'elles existent, puisque vous êtes allés à des réunions jeunes, vous !

Camille D. : Oui, mais ils n'ont pas été mentionnés ! Par exemple, Dylan, on l'a rencontré en réunion jeune, mais dans l'entretien, il ne nous a jamais parlé de ces réunions.

Isabelle T. : Pourtant, il y participe puisqu'il était là quand il vous a rencontré, mais ça veut dire qu'ils n'ont pas en tête...

Le 3 avril 2023, quatre co-enquêteurs (Adil, Jérémie, Meggy et Camille) se rendent au sein d'un foyer pour présenter le projet à des jeunes actuellement placés. L'enjeu est de leur présenter l'enquête, mais aussi de leur proposer d'y participer à travers la réalisation d'un entretien lors des semaines suivantes. Presque tous les jeunes du service sont présents, soit une dizaine. En accord avec la cheffe de service, nous avons convenu d'intervenir au cours d'un temps de « réunion jeune », réunissant jeunes et professionnels pour échanger sur les projets en cours et formuler d'éventuelles réclamations. À la toute fin de la séance, Meggy interroge les jeunes sur la raison de leur présence à cette réunion. Du fait de son expérience d'ancienne placée, elle est surprise de cette présence importante des jeunes lors de cette réunion. Les réponses des jeunes permettent de comprendre qu'ils n'ont en fait pas eu le choix,

comme le montrent ces notes extraites du carnet de terrain de Camille.

Au bout d'une heure, on termine pour respecter l'horaire défini. Meggy pose une dernière question : « Pourquoi vous êtes venus ? Moi, quand j'étais jeune, si j'avais vu une proposition comme ça, je ne serais jamais venue ! ». Les jeunes précisent que c'était obligatoire, qu'ils ont reçu un texto dans la journée pour leur rappeler ce rendez-vous : mais ils ont l'air quand même contents d'avoir participé et le disent. Meggy est contrariée : elle souhaiterait que les prochaines fois on précise que ces temps sont facultatifs pour ne pas les imposer aux jeunes.

À cette période, nous travaillons parallèlement à l'élaboration de la grille d'entretien à destination des jeunes. À la suite de l'expérience de cette présentation en « réunion jeune », Meggy alerte explicitement le collectif de co-enquêteurs sur la nécessité de recueillir très clairement le consentement des jeunes avant l'entretien, et d'exposer explicitement la possibilité d'y mettre fin à tout moment, afin d'éviter tout caractère contraignant.

Parmi les personnes que nous avons interrogées, Naïm est le seul à mentionner des instances de participation. Il a 15 ans et est hébergé en foyer depuis quelques mois. Lors de l'entretien que nous réalisons avec lui le 26 juillet 2023, nous l'interrogeons sur les changements qu'il observe dans sa vie depuis qu'il vit dans ce foyer. Pour lui, ces changements ont trait aux équipements de jeux et de jardin

dont le foyer s'est récemment doté, à la suite de décisions prises lors de temps officiels rassemblant jeunes et professionnels. Il estime que ces temps sont importants et utiles pour prendre en compte les envies et besoins des jeunes. Il déplore néanmoins le faible intérêt que d'autres jeunes y accordent.

Camille D. : Comment vous organisez ces questions d'investissement ? Qui est-ce qui décide ? Comment ça se passe ?

Naïm : Le mardi, tous les 15 jours, on a un rendez-vous avec tous — pas tous les éducateurs, mais les éducateurs qui sont présents le soir — tous les jeunes, et la cheffe de service. On prend la décision. Et après, la cheffe de service reparle avec ses collègues pour voir si c'est accepté ou pas.

Olivier G. : À chaque fois c'est un jeune qui préside ou c'est un éducateur ? C'est un jeune qui dit tout ce qu'on veut ou c'est tous les jeunes qui disent ?

Naïm : Alors comment ça se passe ? En gros, il y a 2 cahiers. Un pour que les éducateurs écrivent ce qui se passe, ce qu'on dit ; et un jeune qui écrit ce qu'on dit. On fait un tour de table et on dit ce qu'on aimerait avoir comme nouveautés, comme règles nouvelles ou qu'il faut abolir. Voilà, c'est tout.

Camille D. : Ce moment, tu trouves que c'est un moment qui est important ? Qui est bien respecté ? Ou c'est un truc qui ne sert pas à grand-chose ?

Naïm : C'est un moment important. Qui est respecté, moyen, parce qu'il

y a des jeunes qui ne viennent pas... C'est dans la cuisine, c'est autour de la grande table, on discute. Mais il y a des jeunes, ils n'ont pas envie de venir, ils trouvent ça pas important, alors que c'est quand même grâce à eux qu'on a eu une balançoire, qu'on a eu un nouveau baby, qu'on est partis à Walibi. Parce que c'est aussi grâce à eux qu'on a pu demander ça. On demande aussi des activités. C'est important. Moi je dirais qu'il est important.

Camille D. : Les discussions que vous pouvez avoir, elles sont vraiment intéressantes dans la mesure où on vous écoute, il y a vraiment un débat ?

Naïm : Oui, il y a un débat. On répond, on dit les avantages. Ou quand on veut faire ça, on dit les avantages que ça pourrait amener par la suite. Après, c'est eux qui en discutent, voilà.

« Jusqu'où il faut aller pour qu'ils puissent être entendus » ? Une insuffisante prise en compte des besoins quotidiens des jeunes

L'enjeu de la participation ne saurait se réduire aux instances formelles et collectives qui lui sont dédiées au sein des structures. C'est notamment ce

que donne à voir un échange au cours d'une réunion entre co-enquêteurs, le 3 février 2024, où la participation est alors envisagée plus largement comme le fait que les jeunes soient davantage « entendus », « pris en compte » et en « considération » dans le cadre de l'accompagnement social. Véronique et Isabelle, deux directrices de structures, soulignent lors de cet échange l'enjeu de symétrie dans la relation d'accompagnement, impliquant d'accorder aux avis des jeunes une légitimité aussi importante que celle que l'on accorde aux siens.

Camille D. : La question de la prise en compte, elle dépasse la simple question de la participation comme on l'entend.

Isabelle T. : Elle dépasse les CVS¹⁹, elle dépasse tout ça.

Véronique L. : Le CVS, c'est presque artificiel !

Isabelle T. : Oui, quelque part, c'est qu'une instance.

Camille D. : Mais ça en fait partie. Par exemple, comprendre le cadre du placement, c'est être pris en compte, on prend en compte ton histoire...

Véronique L. : Dans ce qu'il arrive, dans ce qu'il est en train de vivre.

Isabelle T. : On revient sur comment on prend en compte la légitimité de l'avis de l'autre. À quel moment je me dis : « Tiens, son avis, il est aussi légitime que l'avis que tu avais toi ? »

Véronique L. : Comment on le considère !

Olivier G. : Ça veut dire qu'être pris en

.....
19 - Conseil de Vie Sociale : lieu d'expression et d'échange entre les résidents, les salariés et la direction, afin d'améliorer la vie quotidienne de l'établissement.

compte, il y a à la fois l'avis et en même temps... la considération.

Au cours de cette même réunion de travail entre co-enquêteurs, Olivier alimente cette réflexion sur la participation en s'appuyant sur son expérience actuelle du placement. Il a préparé quelques notes écrites, qu'il lit à haute voix au groupe, au travers desquelles il alimente l'idée que la participation ne peut être réduite aux instances dédiées, mais concerne plus largement le fait d'être pris en compte dans ses besoins. Ses propos donnent à voir comment le pouvoir des jeunes se heurte à des procédures et « règles » institutionnelles susceptibles de les conduire à finalement renoncer à formuler une demande, voire plus largement à s'exprimer.

Olivier G. : Le jeune n'a pas assez de pouvoirs déjà dans les décisions personnelles. Certes, il est libre, mais il reste bloqué à cause d'une multitude de petites règles pas forcément utiles. Il est toujours obligé de se justifier auprès de ses éducateurs pour quasiment chaque décision qu'il prend, qu'elle soit importante ou non. Par conséquent, des fois, on renonce à certaines choses, juste parce que ça ne vaut pas le coup de débattre une heure avec l'éducateur pour ça.

Pour Véronique et Isabelle, toutes deux directrices de structures, le manque de pouvoir des jeunes que déplore Olivier s'explique en partie par des contraintes extérieures aux structures et des difficultés à s'accorder avec un environnement institutionnel parfois

insuffisamment attentif et soucieux de leurs attentes et besoins.

Véronique L. : Il y a plein de choses où en fait on décide à leur place... Pour certaines choses, il y a la place de l'adulte, mais ça ne doit pas se transformer en l'adulte qui est un sachant. Et on le voit, nous aussi, avec des fois, certains travailleurs sociaux au niveau de l'ASE où il y a des décisions : « Non il n'ira pas là ». « Mais pourquoi il n'irait pas ? ».

Isabelle T. : Ben on se bagarre, nous aussi, à notre niveau !

Véronique L. : Pourquoi il n'irait pas ? Pourquoi il faut toujours aller... Même dans une famille, ils ne posent pas autant de questions pour avoir a minima certains trucs. Il veut s'acheter un pantalon ou une nouvelle paire de baskets, il faut que ça passe par l'éducateur, il faut que l'éducateur aille voir avec le travailleur social, que le travailleur social : « Est-ce que c'est un acte usuel de la vie quotidienne ? », est-ce qu'il faut l'autorité parentale, est-ce que le juge...

Si les propos d'Isabelle et de Véronique permettent de prendre en compte ce qui se joue autour des structures, les propos des jeunes recueillis dans le cadre de l'enquête insistent, tout comme Olivier, sur les difficultés rencontrées au sein des établissements pour faire entendre leurs voix. C'est notamment le cas de Julia, 14 ans, que nous rencontrons dans le cadre d'un entretien le 2 septembre 2023. Après avoir été placée à la Pouponnière, elle est hébergée depuis neuf ans dans un foyer situé à la campagne, très éloigné de l'agglomération la plus proche, sans moyen de transport en

commun lui permettant de se déplacer comme elle le souhaite. Elle évoque à plusieurs reprises pendant l'entretien qu'elle souhaiterait désormais vivre dans un foyer en ville, pour avoir plus de libertés. Pour que sa demande soit considérée, la directrice lui demande de rédiger une lettre qu'elle n'arrive pas à se décider à écrire.

Camille D. : Ça me fait penser à ce que tu disais sur le fait de plus vouloir être ici. Est-ce que ça t'arrive d'en parler avec Marie [la directrice] ou avec tes éducateurs ?

Julia : Oui, mais ils me disent de faire une lettre. Je ne la fais jamais.

Camille D. : Pourquoi tu ne fais pas la lettre ?

Julia : Parce que j'ai un peu la flemme.

Isabelle T. : Alors tu voudrais que ça change, mais tu as un peu la flemme ?

Julia : Oui.

À l'occasion d'un temps de travail le 13 mars 2024 réunissant deux co-enquêteurs, Olivier et Camille, cette situation est discutée. Pour Olivier, elle met en exergue la lourdeur de certaines démarches et justifications demandées aux jeunes pour pouvoir faire valoir leurs aspirations : pourquoi devoir rédiger un courrier, ce qui n'est pas forcément un exercice évident, alors que la demande pourrait être formulée directement à l'oral à un professionnel ?

Olivier G. : Mais c'est ça... Nous, pour toutes ces décisions importantes, pour

changer de chambre par exemple, il faut faire une lettre à chaque fois.

Camille D. : À qui ?

Olivier G. : À la cheffe de service. Pour tout... Enfin, là, je pense que c'est pareil.

Camille D. : Toi, tu le fais, des fois ?

Olivier G. : Des fois. Pour les trucs importants. Je ne vois pas l'intérêt de demander ce truc en faisant une lettre, comme si je ne pouvais pas voir la personne et lui demander directement.

Camille D. : Tu voudrais faire quoi, à la place ?

Olivier G. : Tu vas voir la cheffe de service, tu lui demandes directement. Par exemple, je veux changer de chambre. C'est quoi l'intérêt de faire une lettre pour lui demander ? Juste, je veux la voir, je voudrais changer de chambre, vous en parlez en réunion. Et voilà.

Camille D. : C'est quoi l'intérêt de faire une lettre ?

Olivier G. : Je ne sais pas. À partir du moment où on prend une décision importante, il faut faire un courrier à la cheffe. C'est comme ça. Du coup, tu te fais chier pendant une heure avec une lettre.

Dans d'autres cas, ce ne sont pas les modalités d'interpellation qui sont remises en question, mais le fait de prendre au sérieux la demande exprimée et d'agir en conséquence. Ainsi, certaines personnes ont le sentiment de ne pas être entendues, ou insuffisamment. C'est ce qu'exprime Nathalie, 15 ans, à l'occasion d'un entretien réalisé le 26 juin 2023, lorsqu'elle décrit la situation

particulièrement difficile qu'elle vit actuellement. Elle est hébergée depuis quelques mois dans un foyer. Elle est harcelée par un jeune ; d'autres se moquent d'elle ; elle ne se sent soutenue par aucun des autres jeunes de la structure. Elle explique avoir interpellé à plusieurs reprises les professionnels à ce sujet, mais estime qu'ils ne l'« écoutent pas » et « s'en foutent ». Pourtant, la situation dans laquelle elle se trouve la conduit à exprimer une forte détresse.

Nathalie : J'en ai parlé à mon frère, lui est allé le dire à un garçon, et ce garçon je le déteste, mais à un point je le déteste. Et maintenant, pour bien m'embêter, il crie bien fort ma bêtise et moi j'en ai marre. Ça me fait presque péter un câble. J'ai envie presque de plus exister. J'ai envie de partir, voilà.

Richard D. : Tu ne peux pas le dire à un éducateur cool ?

Nathalie : Ils n'écoutent pas, ils s'en foutent. Là, ça continue toujours d'ailleurs.

Richard D. : Quand tu dis : « Ils s'en foutent ». Pourquoi ?

Nathalie : Je ne sais pas. Ils me disent : « Oui, mais tu le sais très bien, il ne comprend jamais rien, il a des petits problèmes mentaux ».

Jérémie LL. : Ce jeune-là, il est ici ?

Nathalie : Il est dans mon unité. Il trouve cette excuse de dire : « Oui, mais de toute façon, il a des problèmes. Il faut savoir faire

avec ». Sauf que c'est ce que je fais sans arrêt, mais il continue et j'en ai marre.

Malgré ses sollicitations, Nathalie n'obtient pas de réponse satisfaisante pour remédier aux difficultés qu'elle rencontre. Ariane, qui vit dans un appartement extérieur lorsque nous l'interrogeons le 21 juin 2023, nous parle elle aussi d'une situation conflictuelle à l'époque où elle était hébergée en structure collective : sa colocataire de chambre, en plus de ne pas être propre, avait abîmé certaines de ses affaires et lui en avait volé d'autres, comme nous l'avions décrit dans le précédent chapitre. Si la demande d'Ariane de changer de colocataire, voire de foyer, est entendue par les professionnels, c'est au prix d'une colère inhabituelle au regard de son caractère.

Ariane : Les éducateurs ont été choqués quand ils m'ont vu m'énerver, parce qu'ils me connaissent toute calme. Quand ils m'ont vue, que je me suis énervée et gueulé, ils s'en souviennent encore, ils en rigolent même [...]. J'ai péché mon crâne, j'ai dit : « C'est bon, j'en ai marre, vous me faites chier, je vais péter mon crâne, je vais... ». Le mot, désolé d'avance : « Je vais tous vous enculer ! ». Carrément, j'ai dit carrément ça.

Meggy V. : Oui parce qu'au bout d'un moment, t'as péché un câble.

Ariane : J'ai dit : « C'est soit vous me mettez dans un autre foyer, vous me

mettez autre part ou je rentre chez ma mère, ou soit c'est Tchernobyl ».

Meggy V. : C'était la goutte d'eau.

Ariane : Oui, la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Même pas 10 minutes après, ils m'ont dit : « Tu sais quoi, on t'amène dans un autre foyer ».

Alors que nous nous arrêtons sur ces extraits lors de la séance de travail entre co-enquêteurs, le 3 février 2024, nous revenons sur l'intérêt et l'importance d'accorder de l'attention et de l'écoute aux besoins des jeunes. Isabelle, directrice de structures, estime que cette écoute n'est pas un automatisme dans leurs pratiques ; Véronique, également directrice, s'étonne de l'énergie que les jeunes disent devoir déployer pour que leurs revendications puissent être entendues.

Isabelle T. : Ce qui ressort c'est qu'on doit être écouté, et entendu, qu'on prenne en compte. Être écouté. C'est peut-être juste qu'on prenne en compte leurs décisions, ce qu'on ne fait pas souvent...

Véronique L. : Non, mais chez Ariane, on sent... Je trouve qu'on a la même énergie de « vous allez m'écouter » que ce qu'on retrouvait chez Nathalie. Jusqu'où il faut aller pour qu'ils puissent être entendus, pour qu'il y ait une réaction.

Olivier G. : Il faut du temps pour qu'ils comprennent...

Des aspirations et des projets à considérer

Cette écoute ne concerne pas seulement les difficultés de la vie

quotidienne au sein des établissements. L'enjeu, pour les jeunes rencontrés, est également d'être entendus dans leurs aspirations et leurs projets d'avenir. C'est ce qu'exprime Dylan, 19 ans, lorsque nous le rencontrons le 4 mai 2023. Il vit actuellement en appartement semi-collectif et envisage une fin de prise en charge proche. Lorsqu'il nous parle de son accompagnement, parfois insuffisamment présent, parfois trop, il insiste sur la notion de « respect », qui se caractérise selon lui par le fait d'accompagner sans se substituer à l'avis du jeune lui-même.

Jérémy LL. : Tu penses que tu peux être accompagné par les éducateurs avec ton projet ?

Dylan : Je suis accompagnée, mais limite ils ne sont pas trop là. Du coup moi je n'en ai rien à foutre, je fais les choses de mon côté.

Camille D. : Ils ne t'aident pas les éducateurs ?

Dylan : Ils nous aident, mais à leur manière. Ils ne peuvent pas être à notre place, ils n'ont pas été placés. Moi je fais les choses de mon côté, j'avance tout seul et c'est très bien. Les éducateurs, après, c'est autre chose.

Jérémy LL. : Qu'est-ce que tu voudrais qu'ils changent ?

Dylan : Qu'ils aient un peu plus de respect envers les jeunes, qu'ils soient un peu plus présents, sans qu'ils fassent les choses à ta place. J'ai horreur qu'on fasse les choses à ma place. Qu'ils soient un peu plus présents pour toi, qu'ils revoient un

peu plus certains trucs comme les règles qui ne sont pas des règles, la PA... Mais vraiment le respect, je pense²⁰ que c'est vraiment une chose qu'il faudrait revoir, parce qu'il n'y a rien qui va.

Jérémie LL. : Être un peu plus présent, pour toi, c'est présent en quoi ?

Dylan : Quand je parle de présence, c'est qu'ils t'accompagnent sans qu'ils fassent les choses à ta place, ou qu'ils aient vraiment vraiment du respect.

À l'image des propos de Dylan, la volonté de faire ou de décider les choses par soi-même revient à plusieurs reprises dans notre enquête et est discutée de façon récurrente lors de nos temps de travail entre co-enquêteurs. C'est notamment le cas le 10 janvier 2023, alors que les personnes anciennement placées expriment le fait de ne pas avoir été suffisamment écoutées et prises en compte lors de leur prise en charge, notamment sur les questions d'orientation. Camille, la sociologue, interroge à ce sujet Olivier et Titia, les deux jeunes de l'équipe actuellement placés. Titia revient sur une expérience où l'orientation scolaire lui a été imposée ; Olivier, quant à lui, estime que les décisions qui le concernent lui reviennent et lui appartiennent en dernier lieu.

Camille D. : Olivier, Titia, vous en pensez quoi de cette question d'être

consultés ou qu'on prenne des décisions à votre place ?

Titia L. : Cette année, je suis dans un lycée pas souhaité, je n'ai pas d'aide pour l'orientation. Je n'ai pas l'impression qu'on prend part de notre point de vue. J'ai perdu de la motivation parce que c'est un lycée non voulu.

Olivier G. : Les éducateurs ou ma famille ont une vision sur ce que je dois faire, mais c'est moi qui vais décider et qui aurai le dernier mot.

Lors d'un entretien le 26 juillet 2023, Naïm, 15 ans, tient des propos proches de ceux d'Olivier, lorsqu'il évoque ses propres décisions concernant son orientation scolaire. Il a une idée précise, mûrement réfléchie, du parcours qu'il souhaite suivre : une filière de bac, puis des études pour accéder au métier auquel il aspire. Si les éducateurs le questionnent sur ses perspectives scolaires et professionnelles et l'invitent à s'en justifier, Naïm est déterminé à suivre la voie qu'il a décidée.

Olivier G. : Est-ce que tu sens que les éducateurs sont là pour te conseiller ou te déconseiller sur certaines voies ? Ou c'est vraiment toi qui choisis tout seul ?

Naïm : C'est moi, déjà d'une part je choisis tout seul, ils n'ont pas leur truc à dire, ils ne peuvent pas me dire non. Mais ouais, ils m'ont demandé : « Où tu vas ? Pourquoi tu

.....
20 - « Pension Alimentaire ». À plusieurs reprises, Dylan revient sur le montant de la pension alimentaire dont il bénéficie au travers de sa prise en charge. Ce montant est fixé par l'institution, lui le juge trop faible et en dessous de ses besoins réels.

veux faire ça ? Qu'est-ce que tu veux faire comme métier pour l'avenir ? ».

Si Naïm, Dylan et Olivier insistent sur l'importance de pouvoir décider par eux-mêmes et d'être respectés dans leurs choix, les propos de Meggy, anciennement placée, permettent de complexifier cette position : à l'occasion d'une réunion entre co-enquêteurs le 10 janvier 2023, elle explique qu'elle aurait voulu que les professionnels la « pousse » plus concernant ses aspirations professionnelles, discutant et questionnant ainsi potentiellement ses propres choix.

Meggy V. : À l'époque, les éducateurs allaient dans mon sens, mais il n'y avait pas de réelle implication ni à vouloir m'aider à trouver ma voie : si je ne m'étais pas réveillée avec la rage ce n'est pas les éducateurs qui m'auraient donné la rage. Je comprends que les jeunes soient dans le déni. On me disait : « Meggy fait ce qui te semble bon ». Si je disais : « Je veux être coiffeuse », et ben : « On va regarder les formations », ou autres choses si je proposais un autre métier.

Richard D. : Tu voulais qu'on te dise : « Tu pourrais faire ci ou ça ou ça » ?

Meggy V. : Non, mais qu'on me dise : « Meggy sort toi les doigts du cul », qu'on me pousse. Qu'on essaye de trouver ce qui était le mieux pour moi et pas simplement attendre que je propose des choses pour les suivre, qu'on sorte un peu du cadre tout tracé de l'école, tout ça.

Les positionnements des jeunes ne s'accordent donc pas nécessairement en ce qui concerne la prise en compte de leurs choix. Le besoin d'un engagement plus important des professionnels afin d'aider à trouver ce qui serait « le mieux » pour les jeunes conduits ainsi à s'interroger sur ce que serait la bonne position à adopter en tant que professionnel. C'est autour de cette question que s'engage un échange entre travailleurs sociaux lors de ce même temps de travail entre co-enquêteurs en janvier 2023. Tous sont, ou ont été (dans le cas d'Isabelle A.), éducateurs en MECS. Ils expriment leurs difficultés à définir le « juste » accompagnement, et sur la nécessité d'un accompagnement qui s'inscrit dans le temps long, nécessaire afin d'effectuer des ajustements.

Isabelle A. : Sur la question du collectif, c'est un peu ancien pour moi, mais ce qui me tient à cœur dans mon travail, c'est accompagner les jeunes dans ce qui est important pour eux, prendre la décision pour l'autre ne se pose pas tellement, les accompagner dans ce qu'ils souhaitent pour eux. On n'est pas toujours d'accord sur les mêmes aspirations, mais c'est au fil du temps que ça se construit. Ce qui semble possible et réalisable à l'instant T.

Camille D. : Une question plutôt pour les professionnels, mais comment vous arrivez à associer vos expériences et l'idée de l'autonomie que vous avez, avec les aspirations des jeunes qui ne vous paraissent pas toujours réalisables ?

Isabelle A. : C'est à l'épreuve de la réalité, on va tester des choses. C'est le temps qui fait le reste.

Ludivine P. : C'est des tâtonnements, c'est du cas par cas.

Richard D. : Chaque cas est différent, tout est atypique.

Ludivine P. : On travaille avec des enfants qui ont des empêchements aussi, des handicaps, beaucoup sont dans le déni des difficultés et du handicap, c'est déjà tout un travail d'acceptation, mais il faut toujours leur proposer, pour qu'ils voient par eux-mêmes même si parfois ils vont vers l'échec, et puis ensuite il faut quand même leur trouver des compétences.

condition. Les respecter, ce peut être aussi les questionner, les discuter. Il s'agit alors pour les professionnels d'ajuster leur positionnement pour prendre en considération les choix des jeunes. Au travers des situations dépliées, cette prise en considération revêt plusieurs aspects : il s'agit de prendre au sérieux leurs paroles et leurs demandes, de savoir les écouter, les discuter et également d'y apporter des réponses jugées satisfaisantes du point de vue des jeunes.

Ce chapitre donne à voir les différentes dimensions de la participation qui apparaissent au fil de l'enquête. Nous avons noté, dans le matériau recueilli au cours de l'enquête, la rareté des mentions des instances officielles de participation. Si elles existent et peuvent s'avérer importantes pour certains jeunes, elles ne sauraient à elles seules circonscrire les enjeux de la participation. En effet, la participation se joue dans des interactions de face-à-face entre les jeunes et les professionnels. Elle renvoie alors à l'attention et à l'écoute qui sont portées par ces derniers aux demandes et aux besoins des premiers quant à la vie quotidienne dans les établissements ou à leurs projets d'avenir. Il ressort de notre enquête que les jeunes s'estiment insuffisamment entendus par les professionnels qui les accompagnent. Entendre les attentes et les aspirations ne signifie pas les approuver sans

Chapitre III. Dans les coulisses de l'institution : cadre et hors cadre de la relation d'accompagnement

Au cours d'une session d'analyse entre co-enquêteurs et alors que nous venons de lire certains entretiens, Isabelle T., directrice de l'Espace Adolescent²¹ du Codase, pose la question suivante : « Un bon éducateur est-il un éducateur hors cadre ? ». Les échanges qui s'en suivent permettent de comprendre que le « hors cadre » est ici entendu comme ce qui n'est « pas forcément attendu du point de vue institutionnel » (Isabelle T.). En prenant au sérieux cette question et les termes qui la composent — « hors cadre » et « bon éducateur » -, nous formulons

de nouvelles questions : qu'est-ce que recouvre effectivement ce terme de « hors cadre », et donc que serait ou devrait être le « cadre » ? Dans quelle mesure ce rapport au cadre, respecté ou transgressé, permet-il de qualifier la qualité des éducateurs ? À partir des données récoltées au fil de l'enquête, ce chapitre éclaire les relations complexes qu'entretiennent les jeunes avec les éducateurs qui les côtoient au quotidien. Nous nous sommes donc intéressés à ce qu'ils décrivent de ces relations²², que celles-ci soient considérées comme positives

.....
21 - L'Espace Adolescent comprend plusieurs foyers en Isère.

22 - Nous avons choisi de nous arrêter spécifiquement sur la situation des éducateurs et éducatrices, et de ne pas aborder la question des autres professionnels intervenant auprès des jeunes : chefs de service, directions, maîtresses de maison, veilleurs de nuit, voire les familles d'accueil.

ou négatives. Plusieurs idées seront développées au cours des pages qui suivent. Dans un premier temps, nous montrerons que le « cadre », et donc le « hors cadre », font l'objet de définitions variables selon les enquêtés et les co-enquêteurs, quels que soient leurs statuts. Dans un deuxième temps, nous montrerons que le « cadre » renvoie à des règles de différentes natures auxquelles les jeunes se réfèrent pour apprécier les pratiques des éducateurs. Enfin, nous verrons que le « cadre » et le « hors cadre » renvoient aussi à la nature et à la qualité des relations entre éducateurs et jeunes, interrogeant alors l'importance de la dimension sensible dans le cadre de l'accompagnement.

Un « hors cadre » variablement apprécié

Le point de départ de cette réflexion autour de la notion de « hors cadre » s'amorce à l'occasion de l'un des premiers temps d'analyse entre co-enquêteurs, le 21 octobre 2023. La discussion s'engage avec trois d'entre eux : Isabelle T., directrice d'un Espace Adolescent ; Olivier, actuellement placé ; Camille, sociologue.

Isabelle T. : On remarque dans les entretiens qu'un bon éduc c'est un éduc qui est un peu « hors cadre », pas forcément ce qu'on attend du point de vue institutionnel.

Olivier G. : C'est une règle connue, que les bons éducateurs sont toujours hors cadre.

Camille D. : Oui, mais tout à l'heure, on lisait un entretien dans lequel un jeune rapportait le mauvais comportement d'un éduc. Il disait qu'il leur avait mal parlé et qu'il trouvait cela choquant. Donc, le « hors cadre », ça a plusieurs sens : parfois c'est apprécié, mais à d'autres moments, pas du tout.

Lors des réunions de l'équipe de co-enquêteurs qui se déroulent au cours des mois suivants, le sujet du « hors cadre » revient de façon récurrente. Le 3 février 2024, Isabelle T. aborde cette notion pour en souligner l'ambivalence et la complexité, rappelant en particulier que les pratiques professionnelles « hors cadre », si elles peuvent être valorisées par les jeunes dans certains cas, peuvent dans d'autres être contestées ou déplorées.

Isabelle T. : Ce qu'on disait la dernière fois, et ce qu'avait dit Olivier : « Un bon éducateur, c'est un éducateur hors cadre ». On était revenu sur plein d'exemples où des fois cet « hors cadre », il n'est pas supportable, par exemple le joint d'une éducatrice, les violences ou l'éducateur qui va mal parler. C'est comme s'il y avait un attendu dans l'exemplarité, qu'il y avait un décalage dans le savoir-être et le savoir-faire.

23 octobre 2023, Meggy et Camille travaillent en binôme sur les entretiens réalisés. Alors que Meggy n'a pas pu être présente lors de la précédente journée de travail en équipe, Camille lui rend compte des échanges qui ont eu lieu à cette occasion et évoque le sujet du « bon éducateur » qui serait « hors cadre ». Meggy, placée à l'âge de 8 mois en famille d'accueil puis à

16 ans en foyer, relate, en écho à ces questionnements, une situation où elle estime que l'éducatrice a dépassé, à son profit, le cadre de sa pratique professionnelle.

Meggy V. : Je vais te dire, pour moi, la meilleure éducatrice que j'ai rencontrée. Quand j'avais 18 ans, j'ai trouvé mon premier taf dans un magasin de chaussures. J'avais qu'une paire de chaussures, un peu abîmée, donc j'ai fait une demande de vêture à la structure, pour m'acheter une nouvelle paire. J'ai demandé 20€, la demande a été refusée ! J'étais tellement en colère, j'ai demandé des explications aux éducateurs et j'ai écrit une lettre à la cheffe de service ! C'était abusé de ne pas me donner de l'argent pour ces chaussures, c'était mon premier stage... Une des éducateurs avec qui je m'entendais bien m'a proposé de me dépanner de 20€, pour m'acheter mes chaussures, et je lui rendrais les sous quand j'aurais ma paye.

Composer avec des règles différentes

Le « cadre » renvoie à différentes règles qui façonnent les pratiques professionnelles et le fonctionnement au sein de l'institution. Le respect ou la transgression de ces règles peuvent être perçus de façon contrastée : apprécié par certains jeunes et dénoncé par d'autres. Quelques mois après le début de l'enquête, nous

avons effectué deux visites dans des foyers grenoblois : après discussion avec les directions et chefs de service, nous avons profité des « comités jeunes ²³ » pour venir présenter notre recherche, en discuter avec les jeunes et éventuellement prendre des contacts pour réaliser les entretiens par la suite. Ces temps ont été animés par différents membres de l'équipe de co-enquêteurs, en l'occurrence quelques anciens hébergés (Adil, Jérémie et Meggy) et la sociologue (Camille). Le 20 mars 2023, au cours de l'une de ces rencontres, un échange s'engage autour d'une pratique de certains éducateurs qui fait débat : le fait de rentrer dans la chambre des jeunes en leur absence. Sans que l'on ne sache si celle-ci est réglementairement légitime, on constate que, pour certains jeunes, elle apparaît comme une transgression du cadre de l'intervention, et plus spécifiquement d'une règle de non-intrusion dans un espace personnel. Pour d'autres, au contraire, elle témoigne d'une attention appréciée.

Romuald : Les éducateurs sont parfois maladroits, ou alors ils mentent, donc on n'a pas toujours confiance, c'est parfois hypocrite. Par exemple, moi c'était déjà arrivé que des éducateurs sachent qu'on fumait, ils ont fouillé nos chambres pendant qu'on n'était pas là et quand on a demandé s'ils avaient fouillé, ils ont dit non. C'est une question de confiance, de respect, de l'espace intime.

Elodie : Ils n'ont pas le droit de faire ça ! De fouiller quand on n'est pas là.

.....
23 - Initialement, ces temps bimensuels prévoient de rassembler jeunes hébergés et professionnels pour échanger sur la vie en collectivité, les problèmes éventuels à régler ou les projets en cours.

Jenny : Je ne vois pas pourquoi les éducateurs passent voir mon appartement quand je ne suis pas là : s'ils veulent passer, c'est mieux quand je suis là, c'est bizarre sinon. S'ils viennent en plus pour contrôler, je me sens offensé, j'ai la haine.

Jack : Non je ne suis pas d'accord, moi ça me fait plaisir, des fois ils laissent juste un petit mot : « Je suis passé ». Quand je n'étais pas bien, ça me faisait plaisir de voir ça en rentrant.

Jérémy LL. : Quand j'étais en appartement extérieur, j'étais content de trouver des mots ou que les éducateurs passent me voir même si je n'étais pas là.

Le 21 juin 2023, au cours d'un entretien, Ariane, âgée de 20 ans et récemment passée d'un foyer collectif à un appartement extérieur, déplore le caractère intrusif des visites impromptues des éducateurs. Elle confirme la règle de non-intrusion et la met en tension avec un principe d'autonomisation. Elle oppose ces passages contraints des éducateurs à l'objectif d'autonomie auquel ils l'invitent et pointe, par effet de contraste, leur absence lors de certaines situations où elle estime avoir besoin d'eux. Les deux co-enquêteurs qui réalisent cet entretien, Meggy et Jérémy, ont tous deux été placés par le passé. L'entretien donne ainsi l'occasion à Meggy de partager avec Ariane sa propre expérience d'une situation proche.

Meggy V. : Toi tu es au foyer en collectif, en appartement ?

Ariane : En appartement extérieur. En vrai ça se passe, c'est juste que les éducateurs d'appartement, quand ils passent à l'appartement, ils ne préviennent pas, ils passent à l'improviste. Ils passent sans prévenir, je n'ai jamais de message ni d'appel [...]

Meggy V. : Moi qui suis passée en appartement extérieur, pour le côté ils viennent, ils ne préviennent pas, c'est volontaire.

Ariane : Oui, mais bon, au moins prévenez !

Meggy V. : Un jour ils ont sonné chez moi, j'étais en train de dormir, j'étais en culotte, ils sont rentrés, j'ai dit : « Mais vous faites quoi là ? ».

Ariane : Ils abusent.

Jérémy LL. : Est-ce que ça te dérange qu'ils ne te préviennent pas ?

Ariane : C'est une prise en charge, et même s'ils me disent d'un côté : « Oui, tu dois être autonome », depuis que je suis arrivée en 2018 dans cette structure, on pourra demander à tous mes éducateurs, j'ai toujours été autonome. Mais quand j'ai besoin, voilà.

Meggy V. : Il n'y a personne, c'est ça que tu veux dire ?

Ariane : C'est un peu le cas des fois.

Les propos de Dylan, lors d'un entretien réalisé le 4 mai 2023, permettent d'apporter une nouvelle dimension sur ce rapport au « cadre » et aux règles, en ouvrant à la question des comportements des professionnels, dans, mais aussi en dehors des milieux professionnels. Dylan a 19 ans. Il est placé dans une structure d'appartements en semi collectif, en ville. Il nous fait part de ses difficultés relationnelles avec certains professionnels, en particulier une éducatrice. S'il n'apprécie pas son comportement au sein de l'institution, c'est aussi qu'il ne la trouve pas « professionnelle », au regard de ses pratiques en dehors du cadre du travail, dont il a été témoin. Pour Dylan, elle semble enfreindre une règle morale d'exemplarité. Le comportement « hors cadre » est donc ici envisagé à l'aune de ce qu'il se passe en dehors du cadre de l'institution, mais qui a néanmoins des conséquences en son sein.

Camille D. : Il y a des éducateurs avec qui tu ne t'entends pas ?

Dylan : De mémoire il y en a qu'une. Je ne peux pas me la dicave.

Camille D. : C'est quoi le problème avec elle ?

Dylan : Ça, c'est un peu tout le monde, mais elle, le matin, elle aime bien pousser le truc encore plus. Déjà parler. Je dors, tu ne parles pas, respect. Je dors, tu n'allumes pas la lumière. Je dors, tu n'ouvres pas les volets. Et puis elle n'est pas très fute-fute aussi, elle est un peu bizarre. Je l'avoue, de temps en

temps, je consomme du tamien, de la beuh. Elle, elle vient te l'enlever de la bouche alors qu'elle-même en achète. Je ne sais pas, ce n'est pas trop professionnel.

Camille D. : Comment tu sais qu'elle en achète ? Tu l'as vue ?

Dylan : Je l'ai surprise au [quartier] en train d'acheter son bout, avec des collègues. Donc je ne sais pas, ce n'est pas très professionnel.

La dimension sensible de l'accompagnement

L'analyse du matériau récolté au cours de l'enquête laisse apparaître une autre dimension importante qui participe au cadre de l'intervention : la dimension affective ou sensible de l'accompagnement. Le 6 décembre 2022, alors que nous nous réunissons entre co-enquêteurs pour la deuxième fois, Stéphanie, anciennement placée, interroge les professionnels du travail social présents afin de savoir s'ils se mettent « à la place » des jeunes qu'ils accompagnent. Cette question ouvre à des échanges entre des professionnels (Léon, Julie, Ludivine), des anciens placés (Stéphanie, Jérémie, Adil, Meggy) et un jeune actuellement placé (Olivier) qui donnent à voir la pluralité des positions concernant la place des affects comme composante légitime du cadre de l'accompagnement.

Stéphanie C. : J'ai une question : est-ce que les éducateurs se sont déjà mis à la place des jeunes qu'ils accompagnent ?

Moi, je me suis déjà mis à la place des éducateurs.

Meggy V. : Oui c'est une bonne question.

Léon GC. : C'est prétentieux de se mettre à la place de quelqu'un, on est des êtres humains avec des émotions et des faiblesses. Quand on accompagne un jeune, on saura seulement après le placement si c'était une bonne chose ou pas. On essaye de percevoir les choses ou pas.

Julie C. : Mais à quoi ça servirait que l'éducateur se mette à la place du jeune ?

Stéphanie C. : Ça m'aurait aidé à avancer.

Julie C. : On peut parler de l'empathie. Mais nous, il faut garder la tête froide pour qu'on puisse vous accompagner. Ça n'empêche pas de comprendre la situation. Quand on intervient en tant que professionnel, on a une position à tenir.

Ludivine P. : Stéphanie parle surtout de compassion, je crois.

Camille D. : Qu'est-ce que vous pensez de la dimension affective dans ce contexte ?

Stéphanie C. : Le foyer c'était ma famille. Tous les éducateurs ont fait partie de ma vie, même si ça ne se passait pas toujours bien. Le foyer c'est familial, c'est plus que de l'affectif.

Olivier G. : L'affectif, il est surtout dans le lien avec les autres jeunes, un éducateur est là pour travailler, mais tout ce qui est affectif, ce n'est pas avec les éducateurs.

Stéphanie C. : C'est s'ouvrir à la personne. Avoir un lien de confiance.

Jérémy LL. : Les éducateurs sont différents. Pour les pros, le foyer c'est un lieu de travail. Pour les jeunes, c'est un lieu de vie. Pour le meilleur ou pour le pire. On est mieux avec des professionnels, on est plus en confiance, avec plus d'intimité et de chaleur humaine.

Adil A. : Les éducateurs, ce n'est pas juste un travail, c'est un mode de vie.

Ludivine P. : Je ne conçois pas mon métier sans un minimum d'affection pour les jeunes. J'ai de la distance. Je parlerais plutôt d'empathie que de compassion. Ça reste un métier, mais c'est un métier avec l'humain. Avec les problèmes actuels de recrutement... il y a des gens qui n'ont rien à faire dans notre secteur, il y a « des loups dans la bergerie » et ces gens-là font énormément de mal à notre métier.

21 juin 2023, nous réalisons un entretien avec Ariane, âgée de 20 ans. Elle a vécu dans plusieurs foyers. Selon elle, cette dimension sensible de l'accompagnement, observable chez certains éducateurs, renvoie à des modalités relationnelles qui dépassent le strict « cadre » de leur travail. Les éducateurs qui l'ont marquée sont ainsi ceux avec lesquels elle a pu établir « un bon lien », ceux qu'elle estime être « un peu plus humains ».

Jérémy LL. : Est-ce qu'il y a des professionnels qui t'ont marquée plus que d'autres ?

Ariane : Il y a certains éducateurs qui sont un peu plus humains, qui ne sont pas que dans le cadre de leur travail. Je sais que j'ai eu beaucoup d'éducateurs comme ça [...], avec eux ou ma référente actuelle, je sais qu'on

a un bon lien, mais vraiment c'est un truc humain, ce n'est pas vraiment le cadre du travail. Par exemple, des fois, je croise dans la rue certains éducateurs de mon précédent foyer, quand ils viennent, on se fait la bise, on discute et tout.

Jérémy, co-enquêteur qui a été placé pendant huit ans, identifie une relation entre la dimension sensible (les « liens ») et les attendus institutionnels (le « cadre » ou le « hors cadre ») en partageant une observation issue de son expérience : les bons éducateurs, parce qu'ils arrivent à créer des liens de proximité avec les jeunes, sont ceux qui partent le plus vite. Cette réflexion, Jérémy la formule le 9 mai 2023 alors qu'il vient, avec Camille, de réaliser un entretien avec Dylan, qui constate que les bons éducateurs restent rarement longtemps à leurs postes.

Jérémy LL. : Il y avait une éducatrice, qui n'était pas ma référente, mais elle était douce, gentille, et très entreprenante ; elle nous faisait faire beaucoup d'activités, d'animations... finalement pas que des activités où il fallait dépenser des sous, mais elle avait beaucoup d'idées de loisirs, surtout la peinture, la sculpture. Elle avait beaucoup de passions. Elle était passionnante et passionnée. Elle travaillait avec passion. Elle était pleine d'enthousiasme et de gaieté. Elle aussi a dû prendre la porte. Trop bonne pour rester.

L'importance de cette dimension sensible dans la relation d'accompagnement interpelle les co-enquêteurs travaillant dans des structures sociales. Le 7 février 2023,

au terme d'une réunion d'analyse, les professionnelles notent un décalage entre leurs visions et celle des personnes concernées. Isabelle T., directrice de plusieurs MECS, marque la distinction entre le langage technique des travailleurs sociaux pour qualifier leurs pratiques et l'importance de la dimension sensible de l'accompagnement soulignée par les co-enquêteurs placés ou anciennement placés.

Camille D. : J'aimerais bien qu'on ait une discussion sur ce mot « projet », ce qu'il renvoie pour tout le monde...

Isabelle T. : En fait, ce qu'on voit c'est que les jeunes parlent d'attachements, de liens, de confiance et nous on parle de projet, c'est un peu violent de parler de ça, c'est technique, c'est du langage technique !

Adil A. : C'est de l'affection standardisée.

Le 10 janvier 2023, lors d'un temps de travail, Meggy, co-enquêtrice anciennement placée, prolonge cette idée d'une dimension affective s'inscrivant dans un cadre standardisé. En faisant le parallèle avec la relation parentale, elle pointe une différence entre faire son travail « parce qu'il faut le faire » et faire son travail avec la réelle envie d'aider.

Meggy V. : Je ne dis pas qu'il faut se mettre à la place des jeunes, mais peut-être que si c'était mon enfant en face de moi, j'aurais plus de punch, j'aurais envie de l'aider plus. Les éducateurs font leur travail parce qu'il faut le faire, sans passion.

Dans d'autres cas, la dimension sensible dans la relation

d'accompagnement peut prendre une autre teinte, lorsque les jeunes ressentent des sentiments négatifs de la part des éducateurs à leur égard. Le 6 décembre 2022, lors d'un deuxième temps de travail collectif entre co-enquêteurs, Jean-Yves raconte son parcours en tant que mineur isolé. Aujourd'hui âgé d'une trentaine d'années, il revient à plusieurs reprises sur les mauvaises relations avec l'équipe de travailleurs sociaux du foyer au sein duquel il a été hébergé. Il décrit notamment une séquence qui l'a particulièrement marqué, et qui illustre l'absence d'affinité avec l'équipe de la structure et leur défiance à son égard : celle des tests osseux qu'il a été obligé de réaliser pour prouver sa minorité, et donc justifier de sa prise en charge effective par l'ASE.

Jean-Yves M. : Le foyer, ça ne m'a pas laissé de bonnes traces. Il y a beaucoup de choses qui sont bien et beaucoup de choses moins bien. Ça ne se passait pas très bien avec les éducateurs, j'avais l'impression qu'ils ne m'aimaient pas, j'avais l'impression qu'ils ne voulaient pas s'occuper de moi. Ils étaient dans la défiance : ils disaient que je mentais sur mon âge, ils m'ont fait faire des tests osseux. J'avais la sensation d'être compressé, gêné, je ne savais pas où me réfugier. C'était beaucoup d'injustice. Par exemple, j'avais une blessure avec la boxe : j'ai dit plusieurs fois que j'avais mal et je n'ai pas été écouté par les éducateurs ni par les médecins. J'ai subi, je n'étais pas écouté. J'ai des souvenirs négatifs avec le foyer [...]. S'il n'y a pas d'affinité, on se sent délaissé. Pour ma part, les éducateurs sont plutôt là pour me surveiller, il fallait que je compte sur moi-même. Je suis tombée que sur

des gens qui ne voulaient pas de moi. Il fallait que je me débrouille.

Si nous nous sommes volontairement arrêtés sur les relations entre les travailleurs sociaux et les jeunes, il ne faudrait pas oublier qu'au sein de ces institutions exercent d'autres professionnels. C'est ce que nous rappelle, en guise d'ouverture à ce chapitre, Ariane, déjà rencontrée plus haut. La jeune femme de 20 ans revient sur les personnes qui l'ont accompagnée et soutenue tout au long de son parcours : dans son cas, les maîtresses de maison, avec qui elle a tissé des relations affectives fortes, ont joué un rôle déterminant.

Meggy V. : Qu'est-ce qu'il faudrait changer dans les foyers à ton avis pour que ça se passe mieux ?

Ariane : Il y a certains jeunes qui ne donnent pas du leur pour prendre les clés. Parce que les éducateurs, ils donnent les clés, ils font tout, même les maîtresses de maison des fois. Pourtant, ce n'est pas leur boulot, mais le nombre de fois où elles m'ont conseillée, elles m'ont donné des avis, elles m'ont beaucoup aiguillée sur ma vie. Il faudrait que les jeunes se rendent compte que les éducateurs sont là pour t'aider et pas pour t'enfoncer.

Jérémie : Tu te souviens d'une perche tendue de la part d'un éducateur ou des maîtresses de maison ?

Ariane : C'était un vieux tourment où je ne savais pas trop quoi faire de ma vie, les éducateurs ils m'ont conseillée sur ma vie, ce que j'aime, et les

maîtresses de maison m'ont dit : « Écoute, selon tes notes... Est-ce que tu aimes l'école ? Est-ce que tu aimes apprendre ? ». Je leur ai dit : « Oui, mais seulement sur le tas ». « Et ben regarde les formations ». J'en ai parlé aux éducateurs, style alternance, et justement voilà, c'est avec les éducateurs, j'ai fait un début d'alternance en restauration, j'ai aimé, mais j'ai arrêté pour des causes personnelles, problèmes de santé. Mais je ne regrette pas. Quand je n'allais pas trop bien, les maîtresses de maison m'aidaient beaucoup, elles me remontaient le moral, on discutait, je parlais à cœur ouvert avec elles, et c'est ça qui est cool. Ce ne sont pas vraiment des personnes qui sont juste là pour faire d'abord le ménage, faire à manger, qui se mettent un peu à la place d'un éducateur, ça c'est beau pour moi.

Meggy : Tu les as pris un peu comme une maman.

Ariane : Ça a été vraiment le cas. J'ai vu des figures maternelles ou paternelles vraiment, certains éducateurs. Je me suis accrochée à eux et que ça m'a beaucoup aidée.

L'ambition de ce chapitre n'est pas de formuler une définition de ce que serait ou devrait être le « cadre » ou le « hors cadre » de l'intervention sociale au sein des structures d'hébergement de la protection de l'enfance. Si le « cadre » peut renvoyer à ce qui est attendu d'un point de vue institutionnel en termes de savoir-faire et de savoir-être des éducateurs, il demeure difficile à définir de façon claire au sein du groupe de

co-enquêteurs. S'il est difficile de s'appuyer sur cette notion d'un point de vue analytique, il importe de prendre au sérieux les questions auxquelles renvoient ces interrogations sur le « cadre » et le « hors cadre ». Elles permettent de s'intéresser à la façon dont les jeunes perçoivent et reçoivent la relation d'accompagnement, faite de pratiques respectant ou non un ensemble de règles. Cette perception n'est pas unanime, en attestent les appréciations divergentes concernant la règle de non-intrusion. Néanmoins, soulignons que la transgression de ces règles peut dans certains cas être définie par les jeunes comme une atteinte à la professionnalité par les éducateurs et à leur devoir d'exemplarité. Par ailleurs, cette réflexion sur le « hors cadre » invite à considérer la dimension sensible de l'accompagnement. Des jeunes déplorent le manque d'implication des professionnels, d'autres soulignent leur engagement plus « humain » et certains estiment que les relations affectives se nouent avec les autres jeunes et pas tant avec les éducateurs.

Chapitre IV.

L'expérience du déménagement

Le 6 décembre 2022, l'équipe de co-enquêteurs se réunit pour la deuxième fois, afin de discuter du thème de l'enquête que nous souhaitons mener. Adil, un ancien placé, propose alors d'envisager le foyer de façon processuelle, comme un cycle composé de différentes séquences temporelles.

Adil A. : Je propose de considérer le foyer comme un cycle, il y a un début (une situation familiale), un pendant (un processus d'adaptation, de nouvelles rencontres, de nouvelles situations) et un après (préparer la sortie, quelles séquelles, les avantages, etc.). Chacun de ces temps a une logique différente, des enjeux différents et des gens différents qui interviennent. Ça permet de comprendre les différentes étapes qui le composent.

Cette lecture de l'expérience de l'hébergement nous a amenés à formuler différentes questions : qu'est-ce qui caractérise ces temps ? Le passage par ces différentes étapes est-il linéaire ou observe-t-on des allers-retours ? Comment s'opèrent les transitions entre ces différentes

étapes ? Cette conception du « foyer comme un cycle » s'est affinée au cours de l'analyse. Nous observons ainsi que les étapes qui ponctuent le parcours des jeunes en foyer sont faites de déplacements constitutifs de l'expérience du placement ; mais que des déplacements existent également pendant le temps de la prise en charge : arriver en foyer d'urgence ou pérenne, changer de chambre, changer de foyer ponctuellement (« être décalé », selon la formule consacrée) ou durablement, quitter une famille d'accueil pour une autre ou pour un hébergement collectif, vivre le déménagement d'un foyer d'un bâtiment à un autre, quitter un foyer ou plus largement la prise en charge de l'ASE à 21 ans au plus tard. Nous avons ainsi fait le choix, au sein de ce chapitre, de nous intéresser à ces déplacements, ces déménagements, afin d'en saisir la diversité, ainsi que leurs conséquences sur les parcours des jeunes. Pour ce faire, nous suivrons un fil chronologique, suivant les étapes du cycle formulées par Adil. Dans un premier temps, nous nous

intéresserons au « début » en décrivant différentes situations d'arrivée, des plus urgentes aux mieux préparées, impliquant un accès variable aux informations leur permettant de comprendre la situation et de s'y préparer. Une deuxième partie nous permettra de rentrer plus en détail sur la période du « pendant », où l'on observe différents déplacements – choisis, subis, accompagnés ou acceptés – dans des espaces variés, au long des parcours de placement. Enfin, nous nous intéresserons à l'« après », au travers des déplacements induits par la fin de la prise en charge. Nous questionnerons alors la sortie des dispositifs de l'ASE, leur brutalité parfois, et les possibilités pour les jeunes de maintenir une forme de lien avec les établissements après qu'ils en soient partis.

L'arrivée au foyer : « savoir qu'il y a un parachute avant de sauter de l'avion, c'est pas mal »

Cette séquence a lieu lors du troisième temps de travail réunissant les co-enquêteurs, le 10 janvier 2023. À ce stade de la démarche, chacun partage un sujet qu'il juge important ou une situation vécue sur laquelle nous débattons collectivement. Ce jour-là, alors que nous échangeons sur la question de l'écoute dans la relation d'accompagnement, Meggy se souvient d'une situation d'accueil qu'elle juge

« choquante » et qui témoigne selon elle du manque de considération des besoins des jeunes. Cette situation a suscité de nombreuses discussions pendant cette séance et les suivantes : elle constitue le point de départ de notre attention particulière sur le moment de l'accueil en foyer.

Meggy V. : Une fois, j'étais choquée, on accueille un jeune qui vient d'arriver dans une chambre qui est en fait une pièce pour accéder à la laverie, un truc de 3m², où les jeunes passent : on fait dormir des jeunes pendant deux semaines là-dedans. Est-ce que c'est normal ? À quel moment la direction se dit qu'on protège les enfants dans ces conditions, alors qu'on vient d'arriver en foyer et qu'on ne comprend rien ? Moi j'ai été dans cette chambre parce que j'ai été hystérique, mais j'avais « mérité ». Le jeune, c'est comme s'il était puni alors qu'il avait juste été placé là. Les décisions sont prises dans notre dos.

Véronique L. : C'est une punition à votre avis ?

Meggy V. : C'est une situation d'urgence, mais ce n'est pas un accueil.

Adil A. : Au début j'étais dans un foyer, c'était un enfer, on se battait tout le temps, c'était très difficile. Donc peu importe où j'atterrissais après, c'était du luxe. Ce qu'on estime être du confort, c'est un avis personnel, si la chambre est trop petite ou pas, si le lit est comme-ci ou comme-ça. Je suis venu de la jungle, personnellement j'étais content d'arriver là-bas.

Dans cette dernière intervention, Adil modère l'avis de Meggy au regard de sa propre histoire : il a lui-même été accueilli dans ce lieu pendant

son parcours, et après une première expérience difficile dans un foyer. Il le juge plus hospitalier que dégradé, ce dernier lui offrant un répit bienvenu.

Deux semaines plus tard, le 24 janvier 2023, lors d'une nouvelle réunion de travail entre co-enquêteurs, nous revenons sur l'idée du foyer comme un cycle. Meggy raconte ce qui représente pour elle « l'avant » foyer, c'est-à-dire le moment où, à ses 16 ans, on lui a annoncé qu'elle devait quitter la famille d'accueil dans laquelle elle vivait depuis ses 8 mois. Moins d'un mois plus tard, elle se retrouvait en foyer. Ludivine, une éducatrice, réagit à son récit en faisant le parallèle avec son expérience professionnelle, alors qu'elle et ses collègues sont généralement peu informés et insuffisamment préparés à l'arrivée d'un nouveau jeune au sein d'une structure.

Meggy V. : Pour moi l'avant, c'était l'annonce.

Ludivine P. : Quand l'ASE te l'a annoncé ?

Meggy V. : Ouais, c'est l'assistance sociale, je me souviens, on m'a dit à peu près le 15 juillet : « Meggy, tu vas être placée en foyer ». Moi je me suis dit : « C'est bon, j'ai les vacances tranquille, je vais être placée en septembre ». Et le 5 août 2013, on m'a dit : « C'est demain ». Parce que j'étais sous tutelle, donc c'est le tuteur qui est venu me chercher et qui m'a amenée [au foyer].

Ludivine P. : C'est comme nous, en tant qu'éducateurs, on n'a jamais vraiment de dates sur quand arrivent les enfants, tu vois, on n'est même pas vraiment préparé.

Au cours de cette même réunion, Julie, une autre co-enquêtrice, ancienne éducatrice, prolonge le propos de Ludivine sur le manque d'informations, en s'intéressant cette fois-ci à celles dont disposent les jeunes. Selon elle, il est effectivement nécessaire de leur fournir des éléments lors de l'arrivée en institution, qu'il s'agisse de quelques mots ou de quelques informations, afin qu'ils comprennent ce qu'il se passe, le lieu où ils sont accueillis et qu'ils puissent se projeter sur les jours ou semaines suivantes.

Julie C. : Il y a le côté aussi, interroger comment ça a été communiqué et transmis, parce que c'est ça que vous avez dit, comment on vous a communiqué les informations sur le placement. Même si parfois c'est très court parce qu'il s'agit d'un placement en urgence, ça n'empêche pas que des mots doivent être dits, et comment ces mots, par qui, comment... Comme quoi ils sont hyper importants, même si c'est en 10 minutes, dans une voiture, au téléphone... Mais sur ce placement, que des choses soient dites. Parce que, même si c'est subi, il y a la part de celui qui annonce, il me semble.

La manière dont le manque d'information peut avoir des conséquences sur les parcours des jeunes et leurs déplacements institutionnels apparaît nettement dans les propos de Nathalie, âgée de 15 ans. Nous la rencontrons le 26 juin 2023, dans le foyer où elle vit depuis quelques mois. Elle a d'abord été placée en urgence à l'âge de 11 ans : la nuit de son placement, elle a été accueillie par

la famille d'accueil chez qui son frère est déjà hébergé. Elle s'y sent très bien et y reste six mois. Brusquement, et sans qu'elle en ait connaissance, l'ASE décide d'un changement de famille. Nathalie se retrouve alors dans une famille où elle ne se sent pas bien accueillie et demande un déplacement, de nouveau, mais en foyer cette fois-ci.

Jérémie LL. : Les toutes premières fois où tu as été placée, est-ce que tu te souviens si on t'avait bien expliqué ce qui t'arrivait ? Est-ce que tu avais l'impression d'avoir été bien informée de ta situation ?

Nathalie : Le premier jour où j'ai été placée ? Ce n'était pas prévu que j'aie à je ne sais pas quelle heure en famille d'accueil, parce que c'était un accident. Un incident, vu que ma mère, elle a fait n'importe quoi, moi j'étais un peu frustrée.

Richard D. : C'était un placement d'urgence.

Nathalie : Oui oui, d'urgence.

Jérémie LL. : Est-ce que tu comprenais quelque chose ? Ou est-ce qu'on t'avait expliqué un peu ce qui allait suivre ou pas du tout ?

Nathalie : Ben qu'en fait, eux [la famille d'accueil de son frère] non plus ils ne comprenaient pas, mais ils m'ont quand même pris, ils m'ont rassurée, ils m'ont dit : « Ne t'inquiète pas ». Du jour au lendemain, ils ont prévenu l'ASE, et on leur a dit : « Gardez là pour le moment, on va s'en occuper, si on trouve une famille d'accueil plus tard ». Moi, je n'étais pas au courant qu'ils

allaient changer de famille d'accueil, je pensais que j'allais rester.

Richard D. : On ne t'avait pas prévenue ?

Nathalie : Oui. Et quand j'ai appris que j'allais partir, ça m'a un peu blessée.

Lors de nos différents temps de travail collectifs, d'autres co-enquêteurs ont pu faire part de leurs propres expériences de déplacements. C'est le cas d'Adil, anciennement hébergé, lors d'une réunion le 6 décembre 2022. Son expérience permet de prolonger l'analyse : alors qu'il a été lui-même à l'origine de la demande de placement, il aurait aimé avoir davantage d'informations afin de mieux comprendre ce qu'il se passait. Quelle que soit l'urgence de la situation, la nécessité de fournir les informations aux jeunes apparaît nécessaire, quand bien même la demande émane du jeune lui-même.

Adil A. : C'est important d'expliquer au moment où le choix se prononce, combien de temps ça va durer, les règles.

Meggy V. : C'est à l'assistante sociale de faire les explications, mais moi, personne ne l'a fait.

Adil A. : Je ne savais pas dans quoi je m'embarquais, ma situation personnelle faisait que je n'en pouvais plus, tout me semblait mieux que là où j'étais. C'était bien, j'ai pris un endroit pour atterrir, mais je n'avais pas tous les éléments pour comprendre ce qui m'arrivait. Savoir qu'il y a un parachute avant de sauter de l'avion, c'est pas mal.

Parmi les jeunes rencontrés, certains font le récit d'arrivées qui se sont opérées plus sereinement. C'est ce que donne à voir le propos de Naïm, 15 ans, avec qui nous réalisons un entretien le 26 juillet 2023. Il est l'un des seuls enquêtés à indiquer avoir été « bien accueilli ». S'il avait, avant son arrivée, certaines inquiétudes liées à la méconnaissance du lieu et de ses habitants, une rencontre préalable avec la cheffe de service et un éducateur qui lui ont présenté la structure et son fonctionnement général ont permis de le rassurer avant son emménagement dans ce nouveau lieu.

Olivier G. : Est-ce que tu te souviens le jour où tu es arrivé en foyer ?

Naïm : Approximativement, ouais.

Olivier G. : Tu n'as pas la date exacte ?

Naïm : Non, je n'ai pas. J'ai le mois, début d'année 2023.

Camille D. : Tu ne te rappelles pas la date, mais du jour où tu es arrivé. Est-ce que tu peux nous raconter comment ça s'est passé ?

Naïm : Je suis arrivé vers 18h00 avec mon petit frère. On avait nos sacs de préparés, on est montés, les éducateurs nous ont bien accueillis. On a fait la présentation toute la soirée avec les enfants, toutes les salles. Ils nous ont guidés dans tout ce qui était la maison, et voilà.

Camille D. : Tu te sentais comment à ce moment-là ? Tu avais l'impression

qu'on t'avait expliqué ce qui se passait ?

Naïm : Ouais, on m'avait déjà expliqué comment ça allait être et tout...

Olivier G. : Et qui t'a expliqué ? L'ASE ou des professionnels ?

Naïm : Ce n'est pas une ASE, c'est la cheffe de service, parce qu'on l'a rencontrée au préalable, une semaine avant, avec un éducateur qui était au foyer, il est venu [au siège de l'association]. On s'est vus, et c'est tout, on s'est expliqués et voilà.

Yanis nous raconte lui aussi son arrivée au sein du foyer dans lequel il vit au moment où nous le rencontrons, le 2 septembre 2023. C'était il y a 12 ans, alors qu'il était âgé de 5 ans. Même si cette arrivée est lointaine et qu'il n'en garde pas un souvenir précis, il se rappelle clairement le sentiment d'avoir été bien accueilli. Cette qualité de l'accueil renvoie pour lui, non pas aux informations reçues en amont de son entrée, mais plutôt à l'accueil chaleureux qu'il a reçu de la part de la directrice de la structure au moment de son arrivée : des mots de bienvenue, mais aussi des gestes accompagnant ses premiers pas au sein de ce nouveau lieu de vie afin qu'il s'y sente bien.

Camille D. : Tu te rappelles le premier jour où tu es arrivé ? Le tout premier jour ?

Yanis : Oui. Quand je suis arrivé ici, Christine [la directrice] m'a accueilli comme si j'étais chez moi. Elle m'a fait visiter la maison. Elle m'a aidé à mettre mes affaires dans les casiers et elle m'a présenté les enfants

qui étaient encore ici. C'est le seul souvenir que j'ai.

Camille D. : Ça veut dire quoi : « Elle m'a accueilli comme si j'étais chez moi » ?

Yanis : Elle m'a dit : « Sois le bienvenu et sois heureux d'être ici ». Comme si j'étais chez moi.

Des changements de lieux de vie tout au long de la prise en charge

Les déplacements des jeunes au cours de leurs parcours institutionnels ne concernent pas uniquement le début ou la fin de leur prise en charge. Ils décrivent ainsi de nombreux mouvements entre différents lieux, fréquentés pour quelques jours, quelques semaines, mois ou années. Pour illustrer ces déménagements successifs, nous avons choisi de nous arrêter sur la situation d'Ariane. Quand nous la rencontrons pour un entretien, le 21 juin 2023, elle a 20 ans. Elle a été placée à ses 15 ans dans un premier foyer, le Village, où elle reste quelques mois ; puis à dû partir vers un deuxième, Petit Château, du fait de son avancée en âge ; puis un troisième, le foyer du Dauphiné, où elle vit d'abord en hébergement collectif, puis en appartement extérieur. En parallèle, elle mentionne les différents séjours chez sa mère, le domicile parental constituant aussi un autre lieu que certains jeunes peuvent habiter de façon ponctuelle

au long de leur placement. Son récit illustre les déplacements multiples qui peuvent survenir au fil du parcours d'hébergement dans le cadre de la protection de l'enfance.

Meggy V. : Tu t'es sentie chez toi ? Tu t'es sentie à l'aise ? À Petit Château par exemple ?

Ariane : Je me suis sentie à l'aise. À Petit Château, entre les foyers, c'est celui où je me sentais le mieux, parce que je m'étais bien liée d'amitié avec les personnes, et je me suis toujours bien entendue avec les éducateurs, comme l'ancien chef de service. Je me sentais vraiment un peu à ma place, je me sentais vraiment bien à Petit Château. Si on m'avait donné le choix de partir ou de rester, je serais restée honnêtement.

Jérémy LL. : Pourquoi ? Qu'est-ce qu'il y a de différent ? C'était le collectif ?

Ariane : Non, pas que, parce que j'ai fait le collectif au foyer du Dauphiné, ça ne m'a pas vraiment plu. À partir du Dauphiné, c'était chacun de son côté, et moi j'avais pris l'habitude de me réunir avec certains jeunes, qu'on partage des moments. Des fois, on partait à plusieurs, on allait au bowling, on faisait du laser game. Avec les éducateurs, on allait boire en terrasse, on faisait plusieurs sorties. C'est ça qui m'a manqué un peu.

Meggy V. : C'est le côté famille.

Ariane : C'est ça. Parce que je me souviens au Village quand je suis arrivée, c'était un éducateur qui l'a

dit : « On est un peu comme vos frères et sœurs, on forme un peu comme une famille au foyer ». C'est le cas que j'ai vu beaucoup au Village et à Petit Chateau.

Meggy V. : Et que tu as vu un peu moins dans les foyers...

Ariane : Oui, dans le foyer du Dauphiné.

Dans la suite de cet entretien, Ariane décrit comment le changement de structure peut aussi conduire à un changement des pratiques professionnelles et des modalités d'accompagnement. C'est ce qu'elle a en particulier observé lors de son arrivée au sein de la structure où elle se trouve actuellement. Cette différence d'accompagnement s'explique, selon elle, par le public qui y est accueilli : plutôt de jeunes adultes. Insatisfaite de son suivi, elle a demandé une fin de prise en charge, approuvée par les professionnels.

Jérémie LL. : Par rapport aux professionnels, aux éducateurs, est-ce qu'il y a des différences entre les trois [foyers que tu as fréquentés] ?

Ariane : Il y a plusieurs différences parce qu'au foyer du Dauphiné, ils proposent moins d'activités, moins de sorties, et même quand ils les proposent, même quand j'étais au collectif, on ne me prévenait jamais, on ne me prévenait pas quand il y avait des conseils jeunes, j'étais toujours au courant à la dernière minute. Et puis il n'y en a pas beaucoup eu. Tandis qu'à Petit

Chateau, quand ils faisaient des camps, ils prévenaient à l'avance. On faisait souvent des sorties le week-end, quand je restais les week-ends au lieu d'aller chez ma mère, ils me faisaient sortir. Il y avait des soirs où on faisait des soirées films ou autres. Ils avaient plus le côté faire sortir les jeunes, pas forcément qu'ils restent tout le temps dans leurs chambres, tandis qu'au foyer du Dauphiné, si les jeunes restent H24 dans leurs chambres, ils s'en foutent, ils laissent faire. Ça fait bizarre parce que je comprends qu'il y a un côté, c'est un peu pour les adultes, mais la moindre des choses c'est pour pas qu'ils restent full introvertis, il faut qu'ils les fassent sortir de temps en temps, et même s'ils demandent ils ne veulent pas, un peu insister. [...]

Jérémie LL. : Juste pour revenir à ta décision pour le foyer du Dauphiné, qu'est-ce qui fait que tu n'as plus envie ?

Ariane : Je m'y attendais, que les éducateurs ils te lâchent direct quand ils te foutent en appart extérieur, mais là c'est hardcore. Même quand je veux les joindre, quand j'ai une urgence, je suis obligée de passer par le collectif parce qu'ils ne me répondent pas, ils ne me rappellent même pas.

À l'occasion d'un temps d'analyse le 24 février 2023, deux co-enquêteurs, Jérémie et Camille, reviennent sur la situation d'Ariane. Jérémie s'arrête sur les mots employés par Ariane à propos de son déménagement dans un appartement extérieur. Nous notons ici la rudesse du passage d'une

structure à l'autre, dans le cas présent vers une structure extérieure destinée à autonomiser les jeunes dans leur vie quotidienne.

Jérémie LL. : « On te fout », on te lâche, c'est avec une froideur, donc on te « fout », on te « lâche », voilà, direct, et après c'est « hardcore ». Elle a vraiment subi, finalement. Je trouve que les mots sont assez forts. J'aime beaucoup m'intéresser au langage, ça m'a tout de suite fait un peu tiquer.

Si le changement de foyer peut conduire à des modifications dans l'accompagnement, parfois mal vécues, à l'image de ce que décrit Ariane, il s'accompagne aussi d'un changement d'environnement pour les jeunes. Il faut alors trouver ou retrouver des repères au fil de ces déplacements. C'est ce qui apparaît au cours de l'entretien que nous réalisons le 23 septembre 2023 avec Nacera, 15 ans, qui est hébergée dans un foyer d'urgence depuis cinq mois. Elle a un parcours de placement de plusieurs années, au travers de différentes institutions. Au cours de l'entretien, Jhoana, co-enquêtrice, l'interroge sur sa capacité à maintenir des repères malgré ces déménagements successifs, en lui faisant part de sa propre expérience de placement.

Camille D. : Quand tu envisages le fait de partir d'ici, est-ce que ça te fait peur ?

Nacera : Non, ça me stresse comme d'habitude, à chaque fois que j'ai changé, mais sinon, oui, je suis contente, parce que j'ai hâte de partir d'ici, vraiment.

Jhoana L. : Tu te repères à quoi, à chaque fois quand tu changes de lieu, du coup ?

Nacera : Comment ça ?

Jhoana L. : T'es obligée d'avoir un point de repère, quelque chose, je ne sais pas.

Camille D. : Tu as peut-être une copine qui te suit dans tous tes changements ou quelqu'un de ta famille ?

Nacera : Ma demi-sœur. Même si elle, elle est à la frontière [pays], mais bon, ce n'est pas grave.

Jhoana L. : Ça, ce n'est pas grave. J'ai beaucoup changé, comme toi, mon point de repère, c'était la scolarité. Même si j'avais une école là, une école là, une école là-bas, ce n'est pas grave. C'était mon point de repère la scolarité. Les profs, les surveillants, les dames de la cantine. Au moins, je savais que j'avais ma ligne droite, l'école, et que je voyais les mêmes personnes souvent. C'était mon point de repère.

Nacera : Moi non.

Camille D. : Pas l'école ? À chaque fois, tu as l'impression de repartir de zéro ?

Nacera : Oui, ça me saoule. J'aimerais bien rester au moins dans une école, parce que le maximum que j'ai fait, c'est 2 ans. C'est mon maximum. Et c'est passé super vite en plus.

Dans la suite de cet entretien, alors que nous interrogeons Nacera sur ses

perspectives, nous découvrons qu'elle doit partir très prochainement du foyer d'urgence, deux semaines plus tard. Alors que ses aspirations concernant son futur lieu de vie ne semblent pas s'accorder avec les solutions formulées par les professionnels, le flou demeure sur l'endroit où elle ira au moment de son départ du foyer d'urgence. Ses propos soulignent l'incertitude que peuvent susciter ces déménagements au long du placement.

Camille D. : Tu vas où une fois que tu vas quitter ici ?

Nacera : On ne sait pas encore. Normalement, il y aura un retour chez les parents, mais moi je ne veux pas, je veux être en famille d'accueil.

Camille D. : Ah oui, la seule solution qu'ils te proposent, c'est ça pour l'instant ?

Nacera : Oui. Sinon, il y a le foyer, mais je leur ai dit non direct.

Camille D. : Tu as une date ou c'est juste le projet qui va arriver ?

Nacera : Le 7 octobre.

Camille D. : Ah oui ! Donc c'est vraiment bientôt bientôt.

Nacera : Oui, mais bon, ce n'est pas grave.

Camille D. : Et ça te stresse quand même ?

Nacera : Oui, parce que je ne sais pas où je vais être. Du coup, bof.

Camille D. : Et tu sais quand tu vas avoir une décision ou une information ?

Nacera : Il faut juste que j'appelle mon avocate, je crois, ou alors ma référente ASE.

Les déménagements au cours des parcours institutionnels ne se résument pas au passage d'une structure à une autre. Ils peuvent aussi prendre la forme d'un changement de chambre. C'est le cas de Yanis, qui vit dans le même foyer depuis « bientôt 12 ans ». Lors de notre entretien, le 2 septembre 2023, il nous explique avoir plusieurs fois changé de chambre. La situation de Yanis est éclairante sur un second aspect : le fait que cette instabilité résidentielle ne parait pas constituer une contrainte ni un bouleversement, mais fasse partie de son expérience d'habiter au sein de ce lieu.

Camille D. : Tu te sens bien dans ta chambre ?

Yanis : Il faut bien, ça fait bientôt 12 ans que je suis ici.

Camille D. : Et tu n'as pas changé de chambre ?

Yanis : J'ai changé de chambre, si. Avant, j'étais juste à côté, dans celle-là. Avant j'étais dans cette chambre. Après, j'étais au second, après là, je suis re avec des copains.

Camille D. : Tu es tout seul dans ta chambre ?

Yanis : Oui oui, je suis tout seul dans ma chambre, oui.

Camille D. : C'est juste à l'étage où tu es avec tes copains.

Yanis : Oui, avec mes copains.

On peut observer qu'à d'autres occasions, les déplacements sont « empêchés ». C'est le cas de Nathalie, 15 ans, qui vit dans un foyer depuis quelques mois quand elle accepte de réaliser un entretien avec nous, le 26 juin 2023. Elle partage sa chambre avec une colocataire avec qui elle n'entretient pas de bonnes relations, et qu'elle estime manquer d'hygiène. Elle souhaiterait pouvoir cohabiter avec l'une de ses amies, voire être seule. Les professionnels, à qui elle fait remonter sa demande, ne la prennent pas en compte. Elle se sent mal à l'aise dans cette chambre dont elle ne peut déménager.

Richard D. : Qu'est-ce qui te manquerait comme droits ?

Nathalie : De choisir sa chambre. J'ai demandé si je pouvais être avec une amie à moi, sauf qu'ils ont dit non, ils n'étaient pas d'accord, je n'ai pas compris. J'avais même demandé d'être dans une chambre seule, parce qu'il y a une fille dans ma chambre pas très propre, elle n'a pas trop d'hygiène, ça me dégoûte.

Richard D. : Ça te choque ?

Nathalie : Ouais, voilà. Ils m'avaient proposé d'aller avec une fille, sauf que cette fille-là, je ne l'aime pas trop, je ne m'entends pas bien avec elle. Du coup, j'ai dit non. Et là, je vais attendre parce qu'en fait, j'ai une pote qui va arriver peut-être, mais je ne sais pas quand, comme ça, je vais aller avec elle dans une chambre.

Jérémie LL. : Est-ce que tu te sens quand même à l'aise dans ta chambre ?

Nathalie : Pas vraiment.

« Si l'entrée n'a pas été un choix, qu'au moins la sortie puisse être un choix »

En suivant le fil analytique des déplacements ou déménagements, notre équipe s'est aussi intéressée à ceux liés aux fins de prise en charge : l'« après », si l'on se réfère notre idée du foyer comme cycle. Lors de nos premiers temps de travail, les co-enquêteurs anciennement placés avaient de nombreux éléments à partager à ce sujet. Lors du deuxième temps de travail entre co-enquêteurs, le 6 décembre 2022, Stéphanie fait part à l'équipe de son sentiment d'abandon lors de la fin de la prise en charge.

Stéphanie C. : Quand tu sors, t'es comme une chaussette, comme une poubelle, il n'y a rien du tout derrière pour t'accompagner. Certains professionnels semblent détachés, on a l'impression qu'ils font juste leur travail, qu'il y a un manque d'engagement.

Le 7 février 2023, lors d'une réunion entre co-enquêteurs, Léon et Isabelle, professionnels du travail social, échangent leurs points de vue sur la rapidité de la fin de prise en charge avec Adil et Meggy, qui ont vécu cette soudaineté lorsqu'ils étaient placés.

Tous s'accordent sur le « couperet » que constitue la date butoir des 21 ans, qui impose la fin de prise en charge par l'ASE. Les propos des professionnels montrent que cette limite temporelle impose des stratégies d'anticipation non sans conséquence sur les parcours des jeunes.

Léon GC. : Pendant l'accompagnement, il y a un temps nécessaire pour accompagner, contrairement à d'autres jeunes en famille qui restent jusqu'à 30 ans. Nous, on commence l'accueil en montrant la sortie ! Que tu sois prêt ou pas, c'est 21 ans.

Adil A. : Si l'entrée n'a pas été un choix, qu'au moins la sortie puisse être un choix.

Meggy V. : Pour moi, les questions à la sortie c'était : « Que vais-je devenir ? Où vais-je aller ? Comment vais-je faire pour réussir ma vie avec tous ces traumas ? ». Quand tu as 21 ans, tu dégages, le jour de ton anniversaire, tu dois quitter l'appartement !

Adil A. : À la sortie, il faut un temps de réhabilitation. Le foyer est normé, avec des règles propres, il faut une première adaptation dans ce micro-environnement et ensuite se réadapter à la sortie. Me concernant, j'avais de la méfiance vis-à-vis des autres à la sortie, je dois recôtoyer des gens normaux, en tout cas qui ne sont pas dans cet environnement, mais j'ai mis un an ou deux à ne plus avoir l'impression que les autres gens allaient me planter un couteau dans le dos.

Isabelle T. : Le couperet des 21 ans s'impose aux jeunes comme aux pros !

Meggy V. : C'est ce que la direction de l'association nous met dans la tête...

Isabelle T. : Oui, mais c'est une réalité qui s'impose !

Léon GC. : Ce n'est pas évident de travailler avec ce laps de temps, on accueille le jeune et on lui montre la sortie, direct !

Isabelle T. : C'est pour ça qu'il faut anticiper, pouvoir partir avant. La sortie doit être pensée bien avant ! Ce couperet des 21 ans, ça peut limiter certains jeunes dans leurs projections de ce qu'ils veulent faire : puisque je dois me débrouiller après 21 ans, on ne privilégie pas d'étude ou pouvoir expérimenter des trucs qui ne vont pas marcher.

Léon GC. : Si un jeune dit : « Tiens j'ai envie de faire un doctorat », « Non t'as pas le temps, fais plutôt un CAP ». On cherche plutôt un moyen de subvenir à ses besoins rapidement.

Meggy et Jérémie, à l'occasion d'un entretien le 21 juin 2023, discutent avec Ariane – que nous avons rencontrée plus haut – de la proximité de sa fin de prise en charge, prévue deux semaines plus tard. Cela fait plusieurs années qu'elle est prise en charge dans cette même association, habitant des structures différentes. Si elle envisage sa sortie comme la fin d'une histoire, elle envisage malgré tout la possibilité de pouvoir revenir, à l'occasion, sur les lieux de son hébergement, projetant qu'elle y sera accueillie « à bras ouverts »

Meggy V. : Pour toi, la fin avec l'association, c'est quoi ? C'est un départ, une sortie ?

Ariane : C'est la fin d'un livre qui s'ouvrira sur un nouveau bouquin et

on verra ce que ça donnera. C'est un gros tournant de ma vie que je vais subir là, d'ici la semaine prochaine, et je sais que ça va me faire bizarre parce que j'ai toujours l'habitude, mais je sais toujours que si je passe [à l'association], je sais qu'ils m'accueilleront à bras ouverts, qu'on parlera et tout.

Ces possibilités de retour, nous les avons interrogées au cours de nos réunions collectives d'analyse. Mais elles ont aussi été éprouvées à l'occasion de la première réunion de l'équipe, le 16 novembre 2022, alors que tous les co-enquêteurs se retrouvaient en un même lieu pour la première fois. Plusieurs se connaissent déjà, d'autres se rencontrent pour la première fois. Pour des raisons pratiques, la réunion a été organisée au sein du bâtiment regroupant les services d'accueil d'urgence du département, où certains co-enquêteurs ont été hébergés au cours de leurs parcours. Les notes qui suivent, prises à cette occasion par Camille, co-enquêtrice et sociologue, donnent à voir l'attachement que les personnes anciennement placées maintiennent avec ce lieu, plusieurs années après l'avoir quitté.

Surprenant de voir l'entrée dans la salle, au début de la réunion, ceux qui se retrouvent après dix ans, qui se sont connus au foyer, les éducateurs qu'on apprécie et ceux que l'on aime moins. Ce sont des retrouvailles, certains anciens placés, aujourd'hui adultes, qui disent aux professionnels : « Je dois vous faire la bise » ou « Je peux vous

tutoyer maintenant » aux directrices. D'autres disent : « J'ai commencé ma vie ici » (Meggy), « Je reviens à la maison » (Jean-Yves).

Quelques mois plus tard, le 21 février 2024, lors d'un comité de pilotage où nous abordons le sujet du rapport aux lieux habités, Julien, sociologue, interroge les co-enquêteurs anciennement hébergés sur leurs rapports à ces lieux dans lesquels ils ont vécu. Adil, Stéphanie et Jérémie disent s'y rendre encore, plus ou moins souvent. Isabelle, co-enquêtrice professionnelle du travail social, complète la discussion avec son expérience en tant qu'éducatrice en service AEMO, service qui ne propose pas d'hébergement, mais où elle observe également des retours.

Julien L. : Est-ce que ça vous arrive souvent de revenir sur les lieux qui vous ont hébergés ?

Adil A. : Je retourne de temps en temps dans les structures, je suis déjà retourné voir des éducateurs. Généralement, je demande où est le frigo ! Quand ça s'est bien passé évidemment, c'est une extension de la famille, on va prendre un café et on a même une brioche quand ça se passe bien ! Les liens sont toujours conservés.

Stéphanie C. : Moi oui, j'y vais, sauf un moment où je voulais prendre de la distance, ça m'arrive d'y aller et d'être fière de moi, ça joue encore sur mon moral ! Là, les éducateurs ont tous changé, donc j'y vais moins, sauf la maîtresse de maison.

Isabelle A. : C'est aussi ce qu'on observe comme éducateur, pour ceux qui étaient en grande difficulté et qui

reviennent souvent, ils disent d'ailleurs « foyer », alors que mon service ne fait pas d'hébergement. Ils savent que quelqu'un va ouvrir la porte... Ils reviennent pour leur première voiture, premier enfant, les mariages, les séparations... Il y a une vie riche dans l'après !

Jérémie LL. : Oui, je reviens parfois aux lieux qui m'ont marqué. Parfois je regarde juste devant, je suis un peu nostalgique... Deux ou trois fois, je suis rentré, même si les éducateurs avaient changé. J'avais un bon sentiment de revoir ce lieu familier, mais aussi un regret, le sentiment de ne plus être reconnu, une nostalgie parfois.

En suivant l'idée initiale de considérer le « foyer comme un cycle », nous avons analysé, de manière chronologique, les déplacements ou déménagements qui s'observent au fil du parcours de placement. En nous intéressant à l'« avant », nous avons constaté la variabilité des expériences d'arrivée dans un foyer : dans certains cas, en situation d'urgence, dans d'autres, lorsque cela est possible, au travers d'un processus plus long et préparé. De ces expériences, ressort l'importance, pour les jeunes, de disposer d'informations leur permettant de mieux saisir les enjeux liés à l'arrivée en foyer, d'en comprendre le contexte, de pouvoir se représenter ce qu'y vivre signifie et implique concrètement. Trop souvent, ces éléments sont épars ou mal communiqués, accentuant le trouble lié au déménagement du cadre familial vers un lieu généralement inconnu. Dans un deuxième temps, en nous intéressant au « pendant », nous avons vu que les parcours de prise en

charge sont ponctués de nombreux déménagements entre différentes structures, entre plusieurs villes, mais aussi au sein d'un même établissement. En ce sens, les jeunes circulent entre une pluralité de lieux au cours de leurs placements, parfois au regard de leurs choix, mais aussi du fait de principes institutionnels qui envisagent le déménagement entre différents dispositifs, en fonction de l'avancée en âge notamment. Si ces déplacements, au sein ou en dehors des structures, peuvent être souhaités par les jeunes, on observe que certaines demandes de changements – de chambre ou de foyer – peuvent être « empêchées » par l'institution et les professionnels qui y travaillent. Dans un troisième temps, nos réflexions sur « l'après » nous ont conduits à nous intéresser à l'inévitable question de la sortie des dispositifs. L'expérience de la sortie articule des questions relatives à l'accompagnement, aux lieux habités et aux relations qui ont pu se nouer au cours du parcours de placement. Elle renvoie aussi à un enjeu temporel important, puisque le départ des dispositifs peut s'opérer dans des délais parfois très courts (quelques jours) ou de façon brutale. Les jeunes, mais aussi les professionnels, sont ainsi parfois pris au dépourvu et confrontés à une rupture nette ; ou tentent d'anticiper la limite des 21 ans, parfois au prix de choix importants sur le devenir des jeunes. Mais la sortie ne signifie pas une rupture des liens d'attachement qui se sont noués au cours des parcours des jeunes. Cela se traduit par des relations qui

peuvent perdurer, après la sortie, avec les personnes fréquentées au sein des structures, travailleurs sociaux ou personnes accueillies. L'attachement se tisse également avec des lieux fréquentés et habités où certaines personnes ont plaisir à retourner pour y passer un moment.

Conclusion

Ce rapport, à travers les thématiques qu'il traite et la diversité des points de vue qu'il donne à lire, a tenté de restituer le plus fidèlement possible la dynamique de l'enquête. Pendant plus d'un an et demi, nous avons partagé des expériences singulières concernant l'hébergement en protection de l'enfance et mis collectivement au travail des situations depuis nos différentes places. Si nous n'avons pas toujours été d'accord, ce processus nous a conduits à nous engager dans un processus réflexif qui a permis de faire ressortir certains enjeux liés à l'hébergement en institution. Le collectif que nous avons constitué s'affirme donc comme un espace de problématisation. Le format de ce rapport a cherché à être à l'image de cette dynamique collective, en donnant à voir la pluralité des positions qui s'expriment autour de certains points que nous avons retenus au fil de l'analyse.

Au moment de conclure, il importe ainsi de ne pas tomber dans le piège d'une tentative de réduction de cette variété en tentant de synthétiser les différents enjeux ou de formuler d'éventuelles préconisations pratiques. Pour cette raison, cette conclusion ne doit pas être prise comme une tentative de hiérarchiser ce qui importe le plus, mais plutôt de mettre en exergue

certaines nœuds problématiques qui ont traversé nos échanges.

Néanmoins, très tôt dans l'enquête, les différents co-enquêteurs – professionnels du travail social, personnes anciennement placées et jeunes qui le sont encore – ont formulé l'enjeu commun de « faire changer les choses ». Mais comment faire changer les choses si l'on ne s'accorde pas ? Il nous semble que notre enquête apparaît comme une possible réponse à cette interrogation. Avec le souci de décrire des situations et de prendre au sérieux les enjeux qui les traversent, nous avons pu observer que cette démarche, si elle ne conduisait pas nécessairement à s'accorder, permettait néanmoins des déplacements et offrait des prises nouvelles pour mieux comprendre les positions de chacun. Ainsi, une manière de changer les choses passe, selon nous, par la poursuite de cette dynamique réflexive par les lecteurs de ce rapport, quels que soient leurs places ou leurs statuts, amenés à se questionner eux-mêmes sur leurs expériences et leurs pratiques.

Cette conclusion suit donc un double objectif : d'une part, donner à voir certains des questionnements qui ont été au cœur de notre enquête ; d'autre part, partager l'élan de notre

dynamique collective en espérant que d'autres, selon des formes diverses, sauront s'en emparer et la prolonger. Pour ce faire, nous souhaitons ici revenir sur différents nœuds problématiques, qui renvoient à des enjeux transversaux à l'expérience de l'hébergement collectif dans le cadre de la protection de l'enfance, partagés par les professionnels comme par les jeunes.

Le premier nœud problématique renvoie à l'accueil. Nous avons observé des situations diverses, certaines vécues comme une épreuve, d'autres qui ont laissé des souvenirs plus positifs. L'arrivée dans un lieu d'hébergement apparaît comme un moment particulièrement important : pour le jeune lui-même, qui sait généralement peu de choses sur les lieux dans lesquels il va vivre ou les personnes avec lesquelles il va devoir cohabiter ; mais aussi pour les professionnels, dont le rôle est de lui assurer de bonnes conditions d'accueil. L'enjeu symétrique de bien accueillir ou de se sentir bien accueilli nécessite une grande disponibilité et de l'adaptation aux besoins et envies du jeune : certains souhaitent rester seuls, d'autres ont besoin de ne pas l'être, etc. Cet enjeu ouvre à une série de questions : quand est-ce que l'on peut présenter les lieux, son fonctionnement, ses règles ? Comment doit-on le faire ? Comment anticiper cette arrivée au mieux, pour que chacun puisse s'y préparer ? Peut-on penser des règles d'accueil qui ne soient pas uniquement formulées par la négative (i.e. ce que l'on ne peut

pas faire), mais, au contraire, puisse désigner ce qu'il est possible d'y faire ?

Cela renvoie à un autre nœud problématique qui concerne la communication et des informations dont disposent les jeunes lors de leur arrivée dans ces structures. Quels types d'informations leur sont communiqués ? Par quels moyens sont-ils informés de ce qu'il se passe, des conditions dans lesquelles ils vont être hébergés ? Pour combien de temps ? Dans certains cas, et y compris lorsque le placement a été demandé par le jeune lui-même, ce défaut d'information accentue l'épreuve que constitue l'arrivée au sein d'une structure qui affecte déjà un certain nombre de dimensions de son existence : familiales, résidentielles, scolaires, etc. L'enjeu de la communication ne concerne pas uniquement l'arrivée, mais l'ensemble du parcours de placement : les déplacements, les déménagements, les décisions prises concernant le placement, les fins de prises en charge envisagées, etc. Ainsi, comment s'assurer que le jeune dispose des informations qui le concernent en premier lieu, à chacune de ces étapes ?

Un autre nœud problématique renvoie à la dimension collective des hébergements auxquels nous nous sommes intéressés. Ainsi, notre recherche interroge la manière dont s'organise la cohabitation au sein de ces espaces, et comment elle est vécue par les jeunes qui en font l'expérience au quotidien. Elle pose un certain nombre de questions

concernant l'aménagement des temps et des lieux, pour permettre une vie en collectif supportable. Comment garantir que chacun puisse trouver sa place, en fonction de ses envies et de ses besoins ? Dans ces structures, rassemblant parfois un grand nombre de personnes, comment permettre aux jeunes d'habiter les lieux, c'est-à-dire qu'ils s'y sentent à l'aise ? Raisonner en termes d'habiter, c'est penser la pluralité des espaces : des lieux où les jeunes peuvent se soustraire, au besoin, du collectif ; de lieux d'intimité ; des sorties de diverses natures à l'extérieur de la structure d'hébergement, seul ou avec un nombre plus restreint de personnes. Est-on suffisamment à l'écoute des besoins d'avoir accès des espaces de repli, des lieux de tranquillité et de retrait ?

Le point commun de ces différents nœuds problématiques nous renvoie à la genèse de notre enquête et l'enjeu de palier l'insuffisante écoute des jeunes, de leurs besoins et de leurs attentes, au sein des hébergements collectifs. Si nous avons envisagé la participation selon une acception large, nous soulignons l'importance de « considérer » les jeunes, leurs paroles et leurs expériences. Comme l'écrit la chercheuse Marielle Macé, considérer « *c'est regarder attentivement, avoir des égards, faire attention, tenir compte, ménager avant d'agir et pour agir ; c'est le mot du "prendre en estime", du "faire cas de", mais aussi*

du jugement, du droit, de la pesée, du scrutin. C'est un mot de la perception et de la justice, de l'attention et du droit. Il désigne cette disposition où se conjuguent le regard (l'examen, par les yeux ou la pensée) et l'égard, le scrupule, l'accueil sérieux de ce que l'on doit faire effort pour garder sous les yeux... »²⁴.

À notre sens, considérer les jeunes, c'est faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans ce qu'ils sont, ce qu'ils souhaitent, que cela concerne les aménagements du quotidien ou leurs aspirations futures. Au regard de nos réflexions, répondre à cet impératif invite à interroger la dimension relationnelle, celle qui lie les jeunes aux professionnels qui les accompagnent : considérer implique d'accorder de la place à la rencontre, dans sa singularité, et sans en présager l'issue. Prendre cela au sérieux, c'est reconnaître la légitimité de la parole des jeunes, au même titre que celle des professionnels, c'est décrire avec attention les expériences vécues pour élaborer avec justesse des réponses adaptées.

Ainsi, l'horizon du « changement », porté par l'ensemble des co-enquêteurs qui ont participé à cette recherche, passe par la considération accordée aux jeunes et les moyens déployés pour ce faire. L'expérience que nous avons collectivement vécue au fil de cette enquête nous semble en être une expression. Ainsi, l'une

.....
24 - Marielle Macé, *Sidérer, considérer. Migrants en France*, 2017, Lagrasse, Éditions Verdier, La petite jaune, 2017, p.26

des manières de changer les choses passe, selon nous, par la reproduction de dispositifs de réflexivité, dont la recherche participative que nous avons expérimentée est une forme. Ce rapport se conclut ainsi sur une invitation aux lecteurs, quels que soient leurs statuts, à prolonger et à élargir la démarche et les réflexions que nous avons engagées au cours de cette enquête.

